

NOTE ON THE CLERMONT-TONNERRE MANUSCRIPTS
OF THE MILTON S. EISENHOWER LIBRARY

François R. Velde
Department of Economics, Johns Hopkins University

August 12, 1993

Introduction

This note is a description of a collection of documents found in the Milton E. Eisenhower Library of the Johns Hopkins University. The collection contains 13 manuscript documents written in French, dating from 1832 to 1835. They have been identified as part of the correspondance of the marquis de Clermont-Tonnerre, who was minister of the Navy (1821–24) and Minister of War (1824–30), and who retired from active politics after the Revolution of 1830. Most documents are letters or memoranda sent by Clermont-Tonnerre, but two documents are autograph letters of Marie-Caroline, duchesse de Berry, daughter-in-law of the King Charles X. All documents are believed to be originals, and unpublished.

The documents were found in the following way: I was using the library's copy of *Le Moniteur Universel* for the purposes of my research on the French Revolution. This copy consists of large, folio volumes containing six months' worth of issues of the newspaper. In the volume containing the first half of 1799, I noticed two pages glued together at the corners. After separating the pages, I found a letter inserted between the pages (letter 6). The text of the letter (especially the phrase "la cause qui occupe tous mes moments comme mère et comme française") and the signature "MC" led me to believe that the letter was written by the duchesse de Berry; a comparison of the handwriting with known autographs of her confirmed the conclusion. I then looked through the volume, as well as in other volumes, and found all 13 documents.

All the documents have to do with the state of the legitimist party, supporter of the ousted Charles X, in the years following the Revolution of 1830. The first few letters date from the duchesse de Berry's attempt to start a rebellion in the South and West of France against the new regime in 1832. Other documents deal with the aftermath of the unsuccessful attempt, as well as with questions surrounding the education of the duc de Bordeaux, son of the duchesse and heir to the throne.

All but two documents are copies of letters sent by a single person. The exceptions are the two letters from the duchesse de Berry (letters 6 and 9).¹ The remainder is written in the same neat handwriting, save for letter 13 which is clearly a draft with many corrections. The identity of the person can be surmised from the following indications:

- he is addressed by the duchesse as "Monsieur le marquis" (letters 6 and 9),

¹ The two copies, in different handwriting, of the same letter sent by "Sophie" (letters 1 and 2), are presumed to be written by the same person as the other letters.

- during the 1832 revolt, he uses the code name *Collineau* (letters 5 and 11),
- his father is alive in 1834,
- his wife's first name is Charlotte,
- he has several children, probably not grown yet (letter 8),
- he owns a house or castle in the Eure, near Conches (letter 5),
- he is well connected with the royalist circles in Paris,
- he knows Charles X personally, but has not seen him from 1830 to 1834 at least (letter 10),
- he is at least 40 years old, probably between 45 and 55,
- he has stayed in France all his life.

The last two facts can be understood from a passage in letter 8, where the author states: "Il y a trente ans passés, je pourrais peut-être dire quarante que j'observe, et de près, et sans m'en être jamais séparé, les hommes et les choses dans ce pays."

Aimé-Marie-Gaspard, marquis de Clermont-Tonnerre fits the bill exactly, in all respects. Born in 1779, he was 53 in 1832; his father died in 1841. He was a marquis-pair since 1817, and only became duc on his father's death. His wife's first names are Mélanie-Charlotte, he has at least four male children, born between 1812 and 1827. He never emigrated, entered the École Polytechnique in 1799 and served in Napoléon's armies, became a lieutenant general when the Bourbons returned in 1814, was Minister of the Navy from 1821 to 1824 and Minister of War from 1824 to 1828. Most convincing detail, he retired from politics in 1830 to his castle at Glisolles, 3 miles east of Conches in the Eure, which his family had inherited from his maternal grandfather, where his father died in 1841, where he himself died in 1864. There is thus no room for doubt as to the identity of the marquis.

Moreover, Clermont-Tonnerre was a comparatively moderate royalist, and is known to have disapproved of the duchesse de Berry's attempt in 1832; he wrote to her advising against any move on April 8, 1832 (Changy 1986, 172). The same opinions are expressed in letters 1 through 4. He was a member of the Parisian royalist Committee after 1832 and wrote reports to the king on the state of the legitimist party in France (ibid., 235), which fits perfectly with the tenor of letters 12 and 13.

The identity of the author of letters 1 and 2 is without doubt Clermont-Tonnerre himself, although the author uses the the code name Sophie. Details of the letter, when

compared with Rousset's biography of Clermont-Tonnerre, make the authorship clear. Moreover, in the Clermont-Tonnerre archives (359 AP 83), there are three notes to the duchesse de Berry similarly sent under the name Sophie (dated April 16, April 20 and April 30; another note of April 8 does not use a code name).

There are three handwritings in all: one for the 2 letters from the duchesse, one for letters 2 and 13. All other letters (including letter 1 which is a copy of letter 2) are in the same neat handwriting, most probably that of a secretary. The letter 13 is in the hand of the secretary, with corrections both in ink and pencil.

Background

After the defeat of Waterloo in 1815, the monarchy was firmly restored, in a constitutional form (based on a Chart of 1814), where the King retained extensive powers. Louis XVIII died childless in 1824 and was succeeded by his brother Charles X (1757-1836).

Charles X had two sons: the first was Louis-Antoine, duc d'Angoulême (1775-1844), Dauphin (heir to the throne) in 1824, married to Marie-Thérèse (1778-1851), daughter of Louis XVI, called the duchesse d'Angoulême or la Dauphine; they had no children. The second was Charles-Ferdinand, duc de Berry (1778-1820), who married the Neapolitan princess Marie-Caroline de Naples-Sicile (1798-1870), known as the duchesse de Berry. They had one child, Louise (1819-1864) who became duchesse de Bourbon-Parme, when the duc de Berry was assassinated in February 1820. At that point, the elder branch of the French Bourbon dynasty seemed about to die out, but the duchesse de Berry was pregnant, and a posthumous son was born on September 29, 1820: Henri, duc de Bordeaux. Upon the accession to the throne of his grandfather Charles X, the duc de Bordeaux was therefore second in line of succession after the Dauphin.

Charles X attempted to implement very reactionary policies, and alienated many parts of French opinion. In July 1830, he promulgated 5 Ordonnances, several of which violated the Chart of 1814. Three days of rioting in Paris ensued (July 27–29: the “Trois Glorieuses”). On August 2, in the castle of Rambouillet, Charles X resolved to abdicate in favor of his 10-year old grandson; the Dauphin also renounced his rights to the crown. Charles X appointed his cousin Louis-Philippe d'Orléans to be lieutenant-general, and asked him to proclaim the duc de Bordeaux as Henri V. D'Orléans refused and had himself proclaimed King of the French by both houses of

parliament on August 7. Charles X and his family took the road to Cherbourg, and embarked for England. They stayed at Lullworth until October 1830, then went to the castle of Holyrood in Scotland, where they stayed until August 1832.

The Revolution of 1830 could have led to a repeat of the events of 1789, and the establishment of a radical, jacobin Republic. This surely would have created serious international problems: as it was, the events of July 1830 led revolts in Italy, Belgium and Poland against reactionary regimes. The other possibility, pushed by the moderate opposition to Charles X (the “liberal” party in the French sense), advocated the establishment of a truly constitutional monarchy, committed to the gains of 1789: this was achieved by the proclamation of the duc d’Orléans as Louis-Philippe I. His regime, called later the July Monarchy, was threatened on both sides, from the Republicans who felt betrayed, and the royalists who saw him as an usurper. The first years of the regime were plagued with riots and insurrections, whereas later years would be marked by repeated attempts on the King’s life (in the end, the monarchy was overthrown by a surprise revolution in February 1848).

The royalist opposition faced several questions: who was their leader? Charles X and the Dauphin had abdicated, but their legal King, the ten-year old Henri V, had to have a regent. Traditionally, that would have been his mother, the hot-blooded duchesse de Berry. But Charles X distrusted her, and by a Declaration in November 1830, reserved the regency for himself. The duchesse nevertheless decided to leave Scotland, considering herself the true Regent, and started traveling around Europe in the summer of 1831, plotting a return to France and an uprising. Ultimately, Charles X conceded that, upon entering France she would become Regent, but her powers would be curtailed in favor of Charles X’s confidant, the duc de Blacas.

The other problem faced by the royalists was: what should they do? A large number advocated the wait-and-see policy. They saw that the July monarchy, neither here nor there, attacked from left and right, would ultimately fail under its own contradictions. In the ensuing chaos, the royalists could present the return to the “legitimacy” as the only safe path for France. On the international scene, they saw foreign powers more comfortable with the legitimate Bourbons on the throne, but not willing to go to war with France just to return them to power, unless France became too much of an ideological danger. But other royalists advocated immediate action, presuming that enough royalist sentiment existed in the South and West of France to stage a successful uprising. The West in particular, Vendée and Brittany, had seen bloody civil wars against the Republic in 1793-96 and again in 1798-99, and in 1815 during Napoléon’s

short-lived return from exile. Many young nobles, sons and brothers of the leaders of the previous revolts, were eager to fight for the white flag of the legitimacy, against the tricolor of the Republic, adopted by Louis-Philippe.

The duchesse de Berry, who had found asylum in the duchy of Modena in Italy, finally left the town of Massa on April 24, 1832, and landed near Marseille on April 30. A revolt on that date failed, and the duchesse decided to travel across France to the Vendée, where she arrived on May 16. After much hesitation and fumbling, a revolt was set for June 3; some troupes, who had not received orders cancelling a previously set date, started the fighting on May 24. The fighting ended on June 6, in complete defeat for the royalists. By coincidence, a Republican riot broke out in Paris on June 5 and lasted 2 days, ending in street combat around the church of Saint-Merry.

The duchesse went into hiding, in and around Nantes, and decided to stay and hope for a better turn of events (specifically a European war over Belgium). The government, reluctant to apprehend her, did not pursue her actively; but, as the parliament's recess was coming to an end, and the embarrassment of a rebellion leader on the run was worse than a royal princess in jail, Adolphe Thiers, minister of the Interior, finally did what was necessary and was able to have her apprehended on November 7, 1832. She was taken to the fortress of Blaye, near Bordeaux, where it later appeared that she was pregnant: she gave birth to a daughter on May 9, 1833. The alleged father was an Italian aristocrat who was a diplomat stationed in Den Haag, the count Lucchesi-Palli. An anti-dated marriage certificate of December 14, 1831 was later produced.

With this vaudeville ending, the government could afford to free the duchesse and expel her from France. She traveled to Sicily to join her husband, and then tried to meet Charles X, who had by that time settled in Prague. She waited in Venice for several weeks until a meeting in Löben, Austria was finally arranged. It became clear that her political role was over, but she fought to retain control over the education of the duc de Bordeaux, unsuccessfully. She settled in Gratz and briefly obtained the permission to stay near Prague, in Brandeis, from May 1834 to 1836. Charles X left Prague in May 1836, and died in Goritz (Gorizia), on November 6, 1836.

After the failure of the duchesse, and more important, her remarriage, she could not be Regent anymore. Control over the future of Henri V returned firmly in the hands of Charles X and his confident Blacas. The royalist party in France believed that only Henri V could make a clean break with the errors of the Restoration, and provide a credible pretender. But Charles X remained ambiguous, and signalled many times that he considered himself to be the King. From this confusion resulted considerable

weakness for the royalist party; the death of Charles X still left the Dauphin in the picture, and only upon his death in 1844 did it become clear who the pretender was.

The duc de Bordeaux, after 1830, was not raised by his mother. His governor, the baron de Damas, and his tutor, Joachim Barrande, were at odds, and Barrande was sent away in early 1833, replaced on Charles X's orders by two Jesuits. The royalists in France protested so vigorously that the Jesuits were sent away, Damas dismissed and replaced by the marquis de La Tour-Maubourg. An invalid, La Tour-Maubourg stayed in Paris and was represented by the marquis d'Hautpoul, who became governor in effect if not in title. Soon d'Hautpoul realized that his plans for the education of the prince, as well as his views about who should represent the legitimacy, were completely at odds with those of the duc de Blacas, who was Charles X's main confidant. The other two professors, besides Frayssinous, bishop *in partibus* of Hermopolis, were the mathematician Cauchy and the former *procureur* Billot, who both antagonized d'Hautpoul. An article appeared in a royalist newspaper in France, very critical of d'Hautpoul, and it was clearly the work of Cauchy and Billot. D'Hautpoul decided that it would be him or them: Charles X did not dismiss them, and d'Hautpoul left in February 1834. Frayssinous, more submissive, stayed on for several years.

The duc de Bordeaux attained the legal majority age of 13 in 1833, at which time some royalists like Chateaubriand and Clermont-Tonnerre believed he should announce his claim on the throne; but, in spite of the arrival in Prague of several hundred excited royalists for the occasion, the prince's thirteenth birthday passed without any ceremony or proclamation: the exiled court even fled Prague to avoid any contact with the French royalists.²

The duc de Bordeaux, who took in 1839 the name of Comte de Chambord, received a politically warped education, which probably accounts for his inability to accept the conditions under which the crown of France was offered to him in 1873.

² See Changy 223–240, Gontaut, d'Hautpoul, Villeneuve for details.

References

There are many contemporary memoirs and accounts on the duchesse de Berry. The book of Dermoncourt, who captured her in Nantes, is a good first-hand account. General biographies include Castelot. The details of the fighting in Vendée are in Crétineau-Joly. Good biographies of Charles X are those by Beach, Lucas-Dubreton, Garnier. Nettement's work is hagiographical (150 pages are devoted to the duchesse de Berry in Vendée, but her pregnancy at Blaye is not mentioned), but contains some information. A biography of the comte de Chambord is by Castries. General histories of the July Monarchy are by Thureau-Dangin and Collingham.

An excellent and well-referenced history of the legitimist party from 1830 to 1834 is the work of Changy (two more volumes are expected to cover 1834 to 1848). D'Hautpoul provides a first-hand account of the problems surrounding the education of the duc de Bordeaux, as well as the difficulties of the royalist party in France in the years 1833–35: his narrative bears particularly on letters 7, 8 and 10. Other descriptions of life in Prague are Gontaut and Villeneuve. A biography of Clermont-Tonnerre, based on memoirs in the Archives Nationales in Paris, is Rousset. The Clermont-Tonnerre archives, in the Archives Nationales, have also been consulted.

The *Dictionnaire de Biographie Française* and Michaud's *Biographie Universelle* are standard references for biographies of various individuals. Details on the Clermont-Tonnerre family were also gathered from Jouglà de Morenas, Chaffangeon, Sérévile.

Beach, Vincent (1971): *Charles X of France: his Life and Times*. Boulder, CO; Pruett Publishing Co.

Castelot, André (1963): *La Duchesse de Berry*. Paris; Librairie Académique Perrin.

Castries, René de la Croix, duc de (1970): *Le Grand Refus du Comte de Chambord*. Paris; Hachette.

Chaffangeon, Arnaud (1976): *Ces grandes familles qui ont fait la France*. Ivry; Serg.

Changy, Hugues de (1986): *Le Soulèvement de la Duchesse de Berry, 1830–32*. Paris; Albatros, Diffusion-Université-Culture.

Collingham, H.A.C (1988): *The July Monarchy: a Political History of France, 1830–48*. London, New York; Longman.

Crétineau-Joly, J. (1865): *Histoire de la Vendée Militaire*. Paris; Plon.

Dejean, Étienne (1913): *La Duchesse de Berry et les Monarchies Européennes*. Paris; Plon.

- Dermoncourt, Paul (1833): *La Vendée et Madame*. Paris; A. Guyot.
- Garnier, Jean-Paul (1967): *Charles X*. Paris; Fayard.
- Gontaut-Biron, Marie Louise Joséphine, duchesse de (1891): *Mémoire de Madame la duchesse de Gontaut, gouvernante des enfants de France pendant la Restauration*. Paris; Plon.
- d'Hautpoul, Amand (1902): *Souvenirs*. Paris; Plon.
- Jouglà de Morenas, Henri (1934–49): *Grand Armorial de France*. Paris; Les Éditions Héraldiques.
- Lucas-Dubreton, Jean (1962): *Le Comte d'Artois, Charles X*. Paris; Hachette.
- Nettement, Alfred (1875): *Henri de France, ou Histoire des Bourbons de la branche aînée pendant quarante ans d'exil, 1830–70*. Paris; Jacques Lecoffre.
- Russet, Camille (1885): *Un Ministre de la Restauration, le marquis de Clermont-Tonnerre*. Paris; Plon.
- Séréville, E. de and F. de Saint-Simon (1976): *Dictionnaire de La Noblesse Française*. Paris; Société Française au XXe Siècle.
- Thureau-Dangin, P. (1888–92): *Histoire de la Monarchie de Juillet*. Paris; Plon.
- Villeneuve, marquis de (1889): *Charles X et Louis XIX en exil*. Paris; Plon.

Analysis

Given this background, where does this collection of manuscripts fit in?

The letters were sent and received by the marquis de Clermont-Tonnerre over a period of 4 years, from May 1832 to February 1836. In the first exchanges of letters, Clermont-Tonnerre tries to persuade the duchesse de Berry to cut short her enterprise, at all stages: before and after the Marseille riot, during and after the Vendée uprising; in some letters, Clermont-Tonnerre offers her ways of escaping to Paris and abroad, and urges her to leave France.

The later letters have to do with the state of the royalist party, and the education of Henri V. Clermont-Tonnerre is much concerned by the refusal of Charles X to clarify the situation with respect to his abdication, and worries that the lack of instructions hampers the royalist movement. He also worries that the education of Henri V is left to the hands of unrealistic people who will not prepare him for his role as a 19th century monarch. Both fears were well founded, as the royalist party indeed drifted rudderless during the July Monarchy; and the comte de Chambord's refusal to accept the crown in 1873, thereby ruining the last chance for a restoration in France, can be credited to the narrow conception of his duties which were instilled in him during his upbringing.

We briefly summarize the contents of the letters. The numbering of the letters follows the order in which they were placed in the *Moniteur Universel*, which is almost but not always chronological. We present the summaries and transcriptions in chronological order.

°1–2) From Clermont-Tonnerre (a.k.a. Sophie) to the duchesse de Berry, May 1832.

Writing as “Sophie,” he mentions that he had sent a friend to the duchesse in March with a letter. He wrote again to the Maréchal de Bourmont and to the duchesse in April, but the messenger was in Turin when the Marseille attempt took place (according to the excerpt of his autobiography given in the appendix, Clermont-Tonnerre sent a former aide-de-camp to the duchesse, wrote to Bourmont and sent a second messenger to the duchesse who arrived too late; the text of that first letter is in the Clermont-Tonnerre archives, 359 AP 83). He writes again to the duchesse to dissuade her from pursuing her attempts in the West of France.

He considers that the attempt at Marseille was disastrous, because it showed how weak the royalist party really was, and allowed the Republicans and Orleanists to unite

against the common foe. Royalism appears as an aggressor, taking advantage of difficult times to further its own interests rather than those of France.

Moreover, by staying in France the duchesse exposes herself to a humiliating capture and even more humiliating pardon. Further attempts to raise the Vendée would be bloody, useless and hopeless. The best is to leave France and wait for the right opportunity.

°3) (From “Sophie”? Same handwriting as 2) to the duchesse de Berry, early June 1832.

The failure of the Republican riots of June 1832 have reinforced the government. Any uprising in the West is doomed to failure: even if it succeeded, it could never conquer the rest of France. On the other hand, at this early stage it may be possible to negotiate an honorable peace.

°4) From Clermont-Tonnerre (a.k.a. Collineau) to the duchesse de Berry, early September 1832.

Clermont-Tonnerre comments on a project of a secret society, which he disapproves. He goes on to comment on the situation at large, explains the negative consequences of the Vendée uprising: royalism shown as aggressor and defeated, its weakness revealed, the resources of Vendée wasted, its credibility hurt. Attempts to remain any longer in Vendée are dangerous: the government has changed its mind and now wants to arrest her, try her, condemn and then pardon her. It is best that she return to her son in Austria, and try to help solve the problem of the “personification” of the monarchy: who is to be considered king.

°5) From Clermont-Tonnerre (a.k.a. Co.) to the duchesse de Berry, mid-September 1832.

Clermont-Tonnerre proposes means of escape out of Vendée to his home near Conches, and hence to abroad. He details the precautions to take in such a journey.

°11) From Clermont-Tonnerre (a.k.a. Collineau) to the duchesse de Berry, mid-September 1832.

A contact of the duchesse informed him that she wanted him to go to the South, but he explains that he has no good reason to go, and would therefore be closely watched by police, and ineffective. He urges her to leave France and renews his offer to arrange a line of passage to his home.

°6) From the duchesse de Berry (M.C.) to Clermont-Tonnerre.

She regrets that he cannot go to Toulouse, she will consider his offer.

°7) From Clermont-Tonnerre to unknown 1 in Brittany, mid-September 1833.

The letter discusses the establishment of a possibly secret network of committees throughout France, in charge of collecting funds and supporting the royalist cause, especially through newspapers. He tries to balance the need for unity with the differences in opinions, for example concerning participation in elections. He thinks newspapers should be used for attacks on the government, not as forum to determine proposals. He thinks that, upon his legal majority, Henri V should issue a declaration reserving for himself the rights to the throne. He mentions the departure for Prague of several new tutors, and the fact that Charles X demands a marriage certificate before he will receive the duchesse de Berry.

°8) From Clermont-Tonnerre to unknown 2 (Frayssinous) in Prague, March 1834.

The correspondent, addressed as “respectable ami” and “vénérable ami”, is possibly Frayssinous, tutor of the duc de Bordeaux. Clermont-Tonnerre deplors the dismissal of d’Hautpoul, and reiterates that the principles adopted by Charles X are wrong. He regrets that individuals in France, claiming to receive their instructions from Prague, spread the notion that Charles X still sees himself as king; and he wishes a clear decision be taken on the matter.

°9) From the duchesse de Berry to Clermont-Tonnerre, Aug. 2, 1834.

She regrets his cancellation of a trip to Prague, asks him again to go to Prague and press the matter of the upbringing of the duc de Bordeaux.

°10) From Clermont-Tonnerre to the duchesse de Berry, August 1834.

In answer to letter 9, Clermont-Tonnerre explains that he cannot go to Prague unless summoned by Charles X. He mentions trips made by other people, believes that the matters will soon be resolved one way or the other.

°13) Memorandum from Clermont-Tonnerre to Charles X, February 1835.

This lengthy memorandum is a reply to the policy proposed by Billot, on behalf of Charles X, in a visit in Paris in January 1835 (see Changy, 236). Billot proposed to consider the abdications of 1830 as void, and recognize Charles X as legitimate ruler. Clermont-Tonnerre argues forcefully against this policy: it would rekindle the duchesse de Berry’s party, it would drive a number of other royalists who only recognize Henri V into disobedience, and condemn the rest to inaction. It would divide the royalist party, strengthen the Orleanist usurpation, alienate the European powers, and

suggest to some revolutionnaires the possibility of “hijacking” a restoration of Henri V for their own purposes (this last possibility I have not seen mentioned anywhere else).

°12) Memorandum from Clermont-Tonnerre to Charles X, February-March 1836.

Clermont-Tonnerre responds to Charles X’s request for information on the state of France. He discusses the three parties (royalists, orleanists, republicans) and their relationships, believes that the orleanist regime may sometime collapse, and that it is essential for the royalist party to be efficiently organized for that time. A clear resolution of the problem of personification of the monarchy is needed, in agreement with the opinion of all royalists that Henri V is the pretender. A recently created newspaper, pretending to represent Prague’s feelings, is only sowing more confusion and must be stopped. Moreover, the royalist party is starting to organize spontaneously, with delegates from 40 départements meeting recently to offer their services to Charles X, but with Henri V as their pretender. Charles X must clarify the situation: if he refuses to endorse this organization, the blow could be fatal. The orleanist regime has been shaken up recently in numerous ways, but this is not profiting the legitimist cause because of the perceived confusion in that party. Should some influential men try to contact the legitimist party, they must have some notion of what it stands for. If a foreign war breaks out and France is invaded, only a coherent and organized royalist party can serve as intermediary and spare France an invasion. A last word is added on the education of the duc de Bordeaux: it is time that he start traveling through Europe to complete his education and make himself known to the courts of Europe.

In an appendix, we have added an excerpt from Aimé de Clermont-Tonnerre’s manuscript *Memoirs*. Although never published, they were used extensively by Rousset for his biography of Clermont-Tonnerre. The manuscript is in the Archives Nationales, Paris, under the call number 359 AP 82. The text sheds interesting light on the letters, and also confirms the identity of the author.

The transcription of the letters follow. We have added accents, which were missing almost everywhere, but have followed the original spelling and indicated the abbreviations. Some persons are referred to by their initials or first letters, and we have not always been able to guess the identity of the individual.

Transcriptions

°Lettre 1–2

Quatre pages sur papier blanc, avec timbre sec: WEYNEN et une coquille.

Cette lettre date du mois de mai 1832. Elle est adressée à la duchesse de Berry. La lettre 2, d'une deuxième écriture, contient le même texte, avec quelques variantes notées ici.

Sophie au retour de l'ami qu'elle avait envoyé à Madame dans le mois de Mars, et après avoir médité sur ce qu'il lui rapportait des assurances données et des espérances conçues, était restée plus pénétrée que jamais de ses premières convictions; elle avait écrit à Laurent³ et dépêché vers Madame un second messenger, que la nouvelle des événements de Marseille a surpris à Turin.⁴ C'est un nouveau devoir pour elle que de faire maintenant connaître l'état des choses à Madame. Madame excusera sa franchise: Sophie lui doit avant tout la vérité. La dire est un dévouement qui n'en exclut aucun autre.

Le mauvais succès de la tentative de Marseille⁵ a été au-delà des craintes que Sophie avait conçues, et les conséquences qui en ressortent dépassent aussi ses calculs. L'époque qui a été choisie a aggravé le résultat. Une tentative de guerre civile, faite à une époque quelconque, ne pouvait manquer de blesser le sentiment universel; faite dans un moment de souffrance mais de tranquillité du moins apparente, elle devait rencontrer une répulsion plus forte; faite enfin dans un moment où une cruelle épidémie⁶ dévore la France et préoccupe tous les esprits, elle a fait dire même à des serviteurs fidèles, qu'on voulait exploiter une grande calamité publique au profit de la légitimité. Elle a trouvé d'ailleurs une partie des hommes dévoués atteints par le fléau,

³ Le maréchal comte de Bourmont (1773-1846), d'après un code établi entre les conspirateurs dès avant le 15 mai 1832 (Dermoncourt).

⁴ La duchesse de Berry se trouvait à Massa avant de s'embarquer le 24 avril pour Marseille. Clermont-Tonnerre reçut un ordre de la duchesse de Berry de se porter dans le Midi et prendre un commandement: il envoya son ancien aide de camp Turenne à Massa pour dissuader la duchesse, sans succès, et écrivit à Bourmont. Puis il envoya son secrétaire Jaquemet, porteur d'un nouveau mémoire, qui apprit à Genève le débarquement de la duchesse à Marseille (voir l'appendice; voir aussi Rousset, p.402).

⁵ 30 avril 1832.

⁶ Une épidémie de choléra se déclara à Paris fin mars 1832; elle devait emporter le Premier Ministre Casimir-Périer le 15 mai, et le général Lamarque le 2 juin.

soit personnellement soit dans leur famille.⁷ Enfin il est évident que si la guerre civile venait à s'engager, l'effet moral de la contagion serait bien plus grave sur des masses irrégulières, composées d'hommes qui tous laissent derrière des intérêts de famille, que sur des troupes régulières et disciplinées. À Marseille M[ada]me a vu de ses yeux un exemple de cette cruelle vérité, que les effets rarement répondent aux paroles, et si contre les probabilités la tentative de Marseille eût réussi, Madame en aurait pu voir un exemple plus grand, et avec un plus grand détriment pour la cause royale.

Un des résultats les plus fâcheux de la tentative du premier Mai a été de détruire la confiance, et il ne faut pas se dissimuler que déjà elle était faible. On en sentira la raison en se reportant aux événements de 1830. Une chose d'ailleurs présageait de grandes difficultés pour un succès définitif, c'est l'opinion universelle en France parmi les hommes dévoués et sages, opinion répandue et fortifiée par les journaux royalistes, que la légitimité ne doit pas revenir ainsi. Aujourd'hui cette opinion a pris une nouvelle force et son effet serait décisif en oppos[it]ion au succès que l'on espère, si les soulèvements partiels qui éclatent dans les dép[ar]tements de l'Ouest prenaient plus de développement. On n'a pas douté que la tentative de Marseille manquée, tout ne fut ajourné et ne dût l'être, et avant que l'on revienne de cette opinion fondée en raison, le gouvernement aura le temps de se garantir contre tout succès important et de faire à des provinces fidèles et à beaucoup d'hommes dévoués un mal irréparable; il est donc bien important de tout arrêter promptement, car si, pour éviter quelques malheurs de détail, qu'il faut tout employer pour prévenir, on essayait d'engager une lutte à fond, on accroîtrait le mal pour la cause légitime, on servirait ses ennemis, on finirait par donner peut-être à ce qui existe une stabilité qu'il était, qu'il est encore prêt à perdre. En s'arrêtant au point où nous en sommes, il ne resterait de l'affaire de Marseille que la preuve du courage personnel et d'audace donnée par Madame; si Madame voulait pousser plus loin son entreprise, les conséquences qui en résulteraient pour la cause royale sont impossibles à calculer.

Un des effets prévus de la tentative de Marseille et du contre-coup qu'elle a eu dans l'Ouest a été de réunir momentanément les deux factions du parti révolutionnaire, dont la haine s'envenimait et qui étaient prêtes à ouvrir la lutte à laquelle elles n'en viendront désormais que quand la cause royaliste ne leur offrira plus de motif présent de réunion. D'un autre côté cette tentative a montré les royalistes divisés d'opinion sur la question de la guerre civile, elle a fait voir en même temps que la masse la plus forte

⁷ Des quatre généraux qui devaient le rejoindre sous ses ordres dans le Midi, l'un avait le choléra, l'autre voyait sa femme atteinte, le troisième s'en disait menacé.

et la plus influente, d'accord avec les organes publics du principe de la légitimité, la repousse de toute sa conviction et la condamne hautement; et cependant c'est la partie du royalisme qui doit applanir les voies du retour à la légitimité.

L'effet de la levée de boucliers sera aussi fâcheux au dehors qu'au dedans, parce qu'elle montre aux étrangers le parti royaliste à la fois divisé et impuissant; qu'elle gêne les combinaisons des cabinets européens en opposition à la révolution, qu'elle leur donne une idée fautive de la situation de la France, et qu'elle leur fait perdre la conviction, si importante à maintenir, que le royalisme pourrait dans une circonstance favorable, en marchant d'accord avec lui-même, entraîner la France vers un retour à la légitimité. C'est encore sous ce rapport qu'il est nécessaire que tout soit arrêté le plus tôt possible, parce que si la tentative de Marseille reste à peu près isolée, l'Europe reprendra bientôt l'opinion, très véritable, que le royalisme sagement dirigé peut dans un moment donné reprendre assez de puissance pour rendre la France respectable à l'Europe, en la remplaçant sous l'empire de la légitimité, et mettre alors obstacle à des projets qui perdraient et la légitimité, et la France.

Une des circonstances les plus regrettables de ce qui se passe aujourd'hui et de présenter à la France le royalisme comme agresseur, tandis qu'il ne devrait s'offrir à elle que comme sauveur; comme ajoutant à ses maux, tandis qu'il ne devrait se montrer que pour y mettre un terme; comme agissant dans des vues d'intérêt particulier, tandis qu'il ne devait agir évidemment que dans l'intérêt général. Rien n'avait plus contribué à donner de la popularité à Madame que ce mot qui lui était attribué, "qu'elle ne voudrait pas reconquérir la couronne de Henry V au prix de la guerre civile et par l'appui de l'étranger." L'erreur de Marseille a dérangé sous [ce] rapport la disposition des esprits; mais si elle n'est pas poussée plus loin, cette pensée est tellement en harmonie avec les sentiments généraux qu'elle reviendra naturellement.

Marseille a fait voir non seulement que les populations les meilleures ne s'enlevaient pas comme on l'avait espéré, mais que les troupes même bien disposées ne se déterminaient pas sans appercevoir un point d'appui ferme et stable, et que sous ce rapport elles jugeraient les choses avec une grande sûreté; les faits prouvent par conséquent l'indispensable nécessité d'attendre les moments réservés par la Providence; alors tout sera possible, facile, heureux. Jusques là tout succès est impossible, et toute tentative sera funeste.

Mais ces temps, quand viendront-ils? Ils viendront plus tard sans doute à cause des faits qui viennent d'avoir lieu, mais la puissance de ces faits n'ira pas jusqu'à donner de la vie à ce qui ne renferme en soi que des conditions de mort. Ces temps viendront par

conséquent lorsque les causes de destruction auront achevé leur œuvre, quand la France accablée de misère et d'impôts reconnaîtra qu'elle n'a rien à attendre de la Révolution que des malheurs. Quand le parti qui a fait la Révolution et celui qui s'est saisi des résultats auront commencé leur guerre intestine, que le premier se sera vengé; que la République établie ou menaçante, la guerre étrangère imminente, ne laisseront plus apercevoir à la France d'autre ressource que de tendre une troisième fois les bras vers son unique salut; c'est alors que la France se rappellera ce qu'elle a dû de prospérité et de bonheur au gouvernement légitime. C'est alors que réellement instruite et corrigée par la Révolution, elle remplira les conditions nécessaires pour être gouvernée, conditions qui lui manquent aujourd'hui. C'est alors seulement que le succès sera possible, mais jusqu'à cette époque qui peut être plus rapprochée qu'on ne croit, il est certain que la sagesse et que la vraie politique exigent impérieusement que l'on se borne à agir sur les esprits, et à les pousser dans la direction que la force des choses leur imprime. Il ne faut pas se laisser influencer par l'idée du découragement qui s'emparerait des hommes impatients, car d'abord ils ne se décourageront pas s'ils sont fidèles, et en second lieu comme ils n'ont pas la puissance de donner le résultat auquel on aspire, que ceux qui le voient ailleurs et qui sont convaincus qu'on le perd en voulant le hâter, tandis qu'il est si assuré si l'on sait attendre, ne les seconderont point contre une conviction dans laquelle ils voient un devoir. Vouloir aller contre une telle disposition,⁸ c'est perdre par entraînement et par précipitation ce qui est assuré à la sagesse et à la patience.

Que Madame compte les opinions ou qu'elle les pèse, elle arrivera toujours au même résultat. Mais pour pousser le raisonnement plus loin: supposons que malgré le malheur de Marseille, le projet se poursuive; supposons que l'Ouest se soulève, que le Midi suive son exemple, en résultera-t-il une masse de puissance qui soit capable d'entraîner ou de contraindre le Centre, l'Est et le Nord de la France? Non, car il y aura d'abord une résistance⁹ locale d'autant plus forte qu'elle sera irritée par d'inévitables violences, et qu'elle se sentira appuyée par les trois cinquièmes du pays, par les forces régulières dont le gouvernement établi est maître, enfin par la disposition d'esprit des masses et même de la portion la plus considérable du royalisme qui répugnent à la guerre civile. Et en supposant même que l'on triomphe¹⁰ dans cette première partie de la lutte, il est évident qu'il ne suffit pas d'avoir triomphé dans l'Ouest et dans le Midi, mais qu'il faut avoir pu en tirer des armées qui quittent le sol, qui marchent, qui

⁸ Variante: "*il est évident que* vouloir aller contre une telle disposition *des esprits*".

⁹ Variante: "il y aura une résistance."

¹⁰ Variante: "*qu'on l'emporte*."

combattent, qui en un mot fassent la guerre, qui soient en état de vaincre des troupes régulières et de soumettre les provinces de France les plus belliqueuses, et c'est ce qu'il est impossible d'espérer. On compte sur des diversions, mais les diversions seront faibles dans les pays où l'esprit est différent de celui qui anime la majorité dans l'Ouest et dans le Midi. On espère des défections, mais on ne doit en espérer, et Marseille le prouve, qu'autant qu'il y aurait des avantages réels obtenus et une puissance établie qui annoncerait un succès définitif, au moins probable. Sans compter qu'une lutte ainsi engagée donnerait une grande force au parti révolutionnaire, pour exercer des violences et faire agir la terreur sur les provinces et sur l'armée elle-même. Dans quel état pourtant se trouverait la France, quand la lutte serait terminée, soit vis-à-vis d'elle-même, soit vis-à-vis de l'étranger, quel que soit le parti qui triomphe? Enfin, et c'est ce qu'il y a de plus pénible à dire, ce que cependant il faut dire, qui la France accuserait-elle de ses malheurs? Serait-ce la Révolution? Non: ce serait le royalisme, ce serait plus, on frémirait de le prononcer. . . ce serait la mère du duc de Bordeaux. . . voilà ce que Madame doit savoir; voilà ce que doivent calculer dans leur dévouement comme dans leur sagesse ceux qu'elle honore de sa confiance. Que ses conseils approfondissent les conséquences de l'état de la France, ils sentiront la vérité des observations que cette note contient, et les conséquences qui en résultent. C'est avec une profonde douleur que Sophie les soumet à Madame, mais l'âme élevée de Madame appréciera le dévouement qui va jusqu'à ne pas craindre de l'affliger, pour lui faire connaître la vérité, et assurer l'avenir de Henry V et de la France. Car autant il est vrai que dans ce moment rien n'est mûr pour un retour, autant il est certain que tout mûrit, que tout se prépare, que les ennemis de la légitimité travaillent et sont forcés par leur position de travailler pour elle, qu'enfin dans un temps qui peut être très prochain, dans une occasion qui peut tout à coup se présenter, ce qui aujourd'hui semble impossible, ce qu'on éloigne en voulant le tenter, peut se trouver fait de force par la nécessité des choses, et alors il n'y a pas de doute que la noble énergie que Madame a montré dans une circonstance où malheureusement elle ne pouvait pas arriver à son but, ne puisse être du plus heureux effet et devenir la source d'une noble gloire.

°Lettre 3

quatre pages, sur papier avec filigrane "Fratelli Avondo."

Cette lettre date de début juin 1832. Elle est adressée à la duchesse de Berry, et est de la deuxième écriture (comme la lettre 2).

Les événemens dont Paris vient d'être le sanglant théâtre¹¹ ont prouvé que dans l'état donné des esprits et des choses, le parti Républicain n'avait pas la puissance d'amener la lutte entre lui et le gouvernement établi au point nécessaire pour que les royalistes puissent, en élevant le drapeau de la légitimité, opérer une diversion en faveur des mouvemens tentés prématurément dans l'Ouest. Les mesures prises par le gouvernement étaient si complètes, qu'au jugement des hommes de métier, il n'y a pas eu un instant d'incertitude sur le succès définitif. Il a été également reconnu que si une démonstration eut été faite en faveur de la légitimité au milieu de ce désordre, elle eût aussitôt réuni contre elle la fureur des 2 partis. En arrêtant toute manifestation royaliste, on a donné par les faits un démenti formel à la proclamation du gouvernement qui a crié au carlisme pendant qu'on lui tirait des coups de fusil sous le drapeau et au nom de la République, et l'on a empêché de se présenter devant la France et devant l'Europe comme ayant abbatu d'un seul coup dans la capitale le parti de la République et l'étendard de la légitimité. Enfin le peuple ne peut attribuer le sang et la dévastation qu'au gouvernement d'une part, aux anarchistes de l'autre. Le peuple dans ce tumulte sanglant était indifférent pour l'un et l'autre parti, il désirait seulement que le désordre cessât, que le pillage fût évité, et s'il avait vu les royalistes s'unir à ceux qui troublaient la tranquillité, sa haine se serait enflammé contr'eux. Quelques indications avaient été données par des hommes que l'espérance enivre facilement, qui croyaient que si le drapeau blanc était présenté aux troupes elles s'y rallieraient ou du moins garderaient la neutralité; mais il a été reconnu qu'il n'y avait pas de défection à attendre, même d'une partie des régiments; que si elle avait lieu pour quelques portions des corps, ce qui restait dans une si grande masse de troupes était suffisant pour tout renverser, et qu'on aurait alors donné ainsi l'exemple funeste du drapeau blanc vaincu dans Paris par le drapeau tricolore, et vaincu en alliance armée avec le parti de l'anarchie et de la révolution du bonnet rouge. Il faut d'ailleurs se pénétrer irrévocablement de cette grande vérité que les troupes françaises ne reviendront au drapeau de la légitimité que dans quelque grande circonstance où elles pourront se regarder comme libre de l'engagement, quel qu'il soit, qu'elles ont cru être autorisées à prendre à la suite des journées de juillet, et où le retour de la légitimité leur sera offert comme un moyen de servir la France, appuyé sur l'opinion de la France, comme sur ses vrais intérêts, et invoqué par elle.

¹¹ Il est clair d'après la suite du texte qu'il s'agit des deux journées d'émeute républicaine occasionées par l'enterrement du général Lamarque, les 5 et 6 juin 1832. Les derniers combats eurent lieu autour du cloître Saint-Merri. Clermont-Tonnerre arriva de Glisolles à Paris le 5 juin à 6 heures du matin, tint réunion avec les chefs royalistes chez Hyde de Neuville rue du Roule, à midi, et il y fut décidé de ne rien faire. Une seconde réunion le lendemain confirma la décision (Rousset 406).

Les événemens de Paris ne feront pas vivre le gouvernement de juillet, ils ajouteront au contraire une cause de mort à celles qui déjà l'entraînent vers sa fin: mais ils le ranimeront momentanément, et ils feront en cela ce que la tentative de l'Ouest fera d'autant plus qu'elle parviendra à un plus grand développement.

Ceci nous conduit à examiner la position de Madame.

L'élan d'un courage sublime a entraîné Madame dans une situation qui pour être jugée, ne doit pas être considérée en elle-même, mais doit l'être par rapport au but que Madame s'est proposé et d'où résultent des devoirs: voici ce que pensent unanimement à ce sujet les hommes dévoués que Madame a honorés de sa confiance.

Madame a fait assez pour sa gloire et pour l'honneur du sang qui coule dans ses veines. Si elle a maintenant des chances pour faire triompher la cause du trône, elle doit demander qu'on suive l'exemple qu'elle a donné, elle doit accepter tous les dévouemens; elle doit commander tous les sacrifices.

Mais si cet exemple ne peut être suivi qu'au détriment de la cause à laquelle Madame appartient; comme nous, comme tous les vrais français, si les sacrifices sont perdus, si les dévouemens sont inutiles, il est du devoir de Madame de mettre un terme à des malheurs qui sans servir la cause royale dans le présent l'affaiblissent pour l'avenir; et les pertes qui peuvent être faites, celles que l'on ne peut éviter ne doivent pas la porter à y ajouter celles que l'on peut encore épargner à la cause de la légitimité, afin qu'elle retrouve des ressources le jour où son triomphe est possible.

Ce triomphe est-il possible aujourd'hui? Madame ne consultant que son courage l'espère, le croit et l'affirme. C'est un devoir bien pénible, mais un devoir de conscience et d'honneur, de lui déclarer de concert avec les chefs Bretons, qui dociles à sa voix se sacrifient pour elle, qu'il ne l'est pas, qu'il ne peut pas l'être.

Les chefs Vendéens et Bretons ont fait connaître à Madame combien il était difficile d'espérer que leurs efforts et leur dévouement fissent triompher la cause de Henri V, et la fissent triompher d'une manière durable. De premiers désastres ont prouvé qu'ils avaient raison; maintenant on doit s'attendre que l'enthousiasme excité parmi les Vendéens par la présence de Madame, et plus d'ensemble dans le mouvement, produiront dans le premier moment quelque succès. Mais d'un autre côté le gouvernement qui sait depuis trois semaines l'arrivée de Madame,¹² et qu'aucune guerre ne menace,

¹² La duchesse de Berry arriva en Vendée le 16 mai; le général Dermoncourt fut certain de sa présence le 23 mai.

a dû diriger des forces nombreuses et va en diriger encore contre la Vendée. Ces forces appuyées par les gardes nationales mieux armées que les Vendéens et animés contr'eux d'une grande haine, auront bientôt renfermé dans un petit nombre de départemens mis en état de siège les forces que Madame pourra réunir; et d'ici là ce qui est à craindre, ce qui fait frémir d'horreur, Madame peut tomber aux mains des ennemis, elle peut y tomber non pour périr, mais ce qui est cent fois plus affreux, pour être jugée et grâciée. . . supposons cependant que Madame échappe comme par miracle à leur investigations, et que réunissant ses forces elle puisse livrer bataille. Si la bataille est perdue quelle ressource lui reste-t-il? Quel moyen a-t-elle derrière elle pour réparer ses pertes? Mais supposons que la bataille soit gagnée, que les départemens réellement vendéens soient en entier au pouvoir de Madame, la France reste à conquérir, et la France à conquérir, la restauration à opérer par une armée vendéenne, sont un résultat impossible à espérer. On peut obtenir quelque diversion dans le Midi, mais d'une part l'erreur de Marseille a jeté une cruelle lumière sur ce qu'on en pourrait attendre d'effectif; et de l'autre, en supposant que le Midi et l'Ouest s'unissent pour la cause royale, il est certain que le Centre, l'Est, le Nord dont les dispositions sont contraires appuieront les troupes que le gouvernement enverra contre l'Ouest et le Midi, sans qu'aucune diversion du dehors puisse déranger ses combinaisons; en supposant même que malgré ve qui vient de se passer à Paris, des soulèvemens plus ou moins importans dans le même sens que celui de la capitale puissent lui causer quelque embarras, toujours sera-t-il impossible qu'une armée vendéenne arrive aux portes de la capitale et y fasse reconnaître Henri V. . . Et cependant quel but se propose Madame, quelle est la base de son dévouement? Quel noble motif détermine celui de tant de loyaux français? C'est Henri V, c'est sa cause, c'est la légitimité, c'est la cause de la France qu'il faut faire triompher. Tout ce qui sert à ce but doit être fait ou tenté; mais ce qui sans pouvoir l'atteindre nuit au présent et surtout et à l'avenir ne doit pas être entrepris ou continué. . . Enfin comme rien dans un si grand devoir ne doit être dissimulé, à quelque point que soient arrivés les sacrifices, et quelques conséquences partielles qui en puissent résulter, il faut les arrêter, il ne faut pas se laisser dominer par le généreux sentiment qui fait espérer à une grande âme de s'immoler avec ceux qui se sont sacrifiés pour elle; et en rendant leur malheur et leur perte inévitable et complète, il ne faut pas y ajouter le malheur et la perte de ceux qui suivront encore leur noble exemple; c'est à dire qu'il ne faut pas sacrifier sans utilité pour la cause de la légitimité, et au détriment de cette cause à laquelle tout doit se rapporter, ses ressources les plus précieuses, ses serviteurs les plus dévoués. Mais, dira-t-on, si on ne profite pas de leur zèle, on ne les retrouvera pas au besoin. Ce serait mal les connaître et surtout quand ils ont vu ce dont Madame est capable. D'ailleurs

peut-on avec eux et avec eux seuls aujourd'hui rétablir le trône de Henri V? Non. . . c'est par conséquent un devoir envers Henri V et envers eux de ne pas pousser plus loin leurs généreux sacrifices. Croit-on d'ailleurs que la cause de la légitimité soit à jamais perdue et qu'elle ne triomphera pas un jour parce qu'à une époque prématurée on a fait de la Vendée qui pouvait être un si utile auxiliaire ce que la Vendée ne peut jamais être, c'est-à-dire un objet principal et isolé comme en 1815? Non, la cause de la légitimité, c'est-à-dire, la cause de la France triomphera quand les circonstances qui seules peuvent et doivent assurer son triomphe seront accomplies; et c'est cette dernière conviction profonde qui a surtout arrêté les hommes les plus dévoués qui auraient cru manquer au plus sacré de leurs devoirs en perdant sans utilité les services que Madame peut attendre d'eux un jour.

En résumé après avoir risqué inutilement une grande et noble entreprise, il ne reste plus à Madame qu'à arrêter le plutôt possible l'effusion d'un sang précieux, et à se dérober elle-même à la flétrissante générosité de ses ennemis. . . vouloir plus serait tenter Dieu.

P.S.

L'embarras que causent au gouvernement sa victoire de Paris et les mesures acerbes auxquelles il a cru devoir se livrer; l'embarras plus grand encore que lui causent le soulèvement de la Vendée, les petits soulèvements pour les grains et ceux qu'il peut redouter de la part des royalistes dans quelques parties du Midi; de la part des républicains dans d'autres parties de la France; la crainte qu'il a de voir Madame tomber entre ses mains, tout en manifestant le plus vif désir de la prendre; le souvenir de l'empressement et de la facilité avec lesquels le général Lamarque a traité en 1815 avec la Vendée; toutes ces circonstances réunies font penser qu'en profitant de quelque conjoncture favorable il ne serait pas impossible que Madame, sans paraître elle-même et sans capituler par conséquent pour sa personne, put faire établir avant de s'éloigner entre un chef vendéen et le général qui commande en Vendée pour Louis-Philippe une transaction, qui en faisant cesser l'effusion du sang garantisse en même temps les hommes dévoués et les populations héroïques qui se sont armés à sa voix, des vengeances qu'ils peuvent avoir à redouter de la part de ceux qui les écraseront inévitablement par leur nombre, si une résistance opiniâtre et les actes réciproques qu'elle ne peut manquer d'amener ont exaspéré les haines.

°Lettre 4

Quatre pages sur papier blanc, avec timbre sec: "Bath", et une couronne.

Cette lettre est adressée à la duchesse de Berry, et semble dater de début septembre 1832.

Note

Le projet d'association communiqué à Co[l]lineau lui fait un devoir impérieux de répondre à la confiance de M. en lui opposant des vérités que toutes les personnes dévouées n'auraient peut-être pas le courage de lui dire: et d'abord M. saura que le projet d'association, son titre et ses premiers commencements étaient parvenus à la connaissance de Co[l]lineau avant la communication faite au nom de M. par des voies entièrement étrangères à sa confiance, ainsi il est évident que ses ennemis ont dû en être informés avant même que l'exécution ait été réellement entreprise.

En second lieu une association par des engagements d'obéissance entièrement passive, à l'instar de l'illuminisme et des Carbonari ne peut se former pour la légitimité dans un état de société tel que celui qui existe aujourd'hui et avec les situations que les événements ont créés. Il n'y a plus de foi politique en France, ce n'est que par l'influence des intérêts que l'on peut avoir de l'action sur les masses et sur la plupart des individus. Chacun avant de s'engager veut au moins apercevoir des chances de succès, et M. sent combien avec cette disposition des esprits, qui est déplorable sans doute, mais qui est universelle, tout est difficile, tout est hasardeux, tout exige longanimité, prudence, adresse et circonspection.

Une circonstance sur laquelle le dévouement seul peut donner la force d'appeler l'attention de M. ajoute beaucoup aux difficultés du moment. Le caractère de M. a grandi par l'entreprise audacieuse qu'elle a tentée, mais les résultats ayant trompé son noble courage, la confiance dans les conseils qui peuvent lui être donnés est ébranlée par le jugement que l'on porte sur les conseils qu'elle a suivis. Il y a donc plus que jamais nécessité indispensable de s'adresser à la raison plutôt qu'à l'obéissance, et de produire la conviction plutôt que de contraindre la volonté. En un mot il faut du temps, et malheureusement il en faut plus qu'il n'en fallait avant une tentative aussi regrettable pour la cause que sert M. qu'elle est honorable pour son caractère personnel.

C'est une vérité pénible à dire, mais que M. doit avoir la force d'entendre, la tentative faite dans la Vendée a eu plusieurs résultats funestes, qui reculent l'époque de la Restauration. Voici les principaux.

La Vendée tenue en réserve et gardée comme auxiliaire pouvait être d'un grand effet dans l'intérêt de la cause royale, elle était pour le gouvernement usurpateur un objet de crainte dont il ne pouvait apprécier la puissance, et il pouvait croire qu'elle était comme on l'assurait plus redoutable qu'en 1815 où elle avait capitulé avant la

bataille de Waterloo. En employant la Vendée comme base d'une Restauration on a montré que non seulement elle ne pouvait pas le faire, mais que comme auxiliaire même elle ne produirait pas l'effet qu'on en attendait. On a de plus affaibli la Vendée en lui créant un ennemi armé et redoutable dans les gardes nationales de tous les départements agités ou menacés; enfin on disait autrefois, et on croyait que la présence d'une personne de la famille royale suffirait pour soulever la Vendée toute entière, et pour la rendre invincible. Tenté dans une circonstance favorable de résultat pouvait être obtenu, désormais il est démontré impossible et le prestige est détruit.

Avant le soulèvement de la Vendée, le royalisme ne pouvait pas même être nommé dans les malheurs causés à la France par la révolution de juillet, aujourd'hui ses ennemis l'accusent d'avoir cherché à triompher par la guerre civile. L'Europe le croyait puissant, il ne peut manquer de le devenir avec la sagesse et le temps. Maintenant l'Europe le croit faible. L'armée bien qu'elle ait arboré le drapeau tricolore n'était pas directement compromise avec le drapeau blanc, aujourd'hui elle l'a combattu et ce qu'il y a de plus déplorable, le drapeau blanc a été vaincu par le drapeau tricolore. Enfin la malheureuse coïncidence de l'émeute de St. Méry¹³ avec les soulèvements de la Vendée a donné au gouvernement usurpateur l'apparence aux yeux de l'Europe d'une puissance supérieure à la réunion des deux partis qui jusque là étaient regardés comme capables de le renverser chacun séparément.

Ces tristes résultats s'atténueront sans doute. Une partie disparaîtra mais il n'en est pas moins vrai qu'il faut du temps pour qu'ils s'effacent, et pour que l'on puisse se retrouver au point où l'on était avant l'événement qui les a produits.

Ces considérations nous amènent nécessairement à parler de la position de M. dans la Vendée.

Non seulement il est prouvé que M. ne peut obtenir par la Vendée un développement de force capable de placer Henry V sur le trône de ses pères; mais chaque jour M. voit sous ses yeux la Vendée s'affaiblir par les désarmements, les mesures de tous genre que prend le gouvernement usurpateur. Sa présence sert même de prétexte aux persécutions auxquels ce pays fidèle est livré. Si dans le premier moment ces persécutions irritent le courage dans des cœurs généreux, à la longue elles fatiguent la persévérance des masses, elles altèrent le dévouement et on ne peut disconvenir que ce résultat produit quand M. est dans la Vendée, a quelque chose de douloureux et de flétrissant à la fois.

¹³ Le 6 juin 1832, à Paris.

D'un autre côté si M. persiste dans la résolution de rester cachée en Vendée, le gouvernement de Louis-Philippe peut se servir avantageusement de cette circonstance pour demander et pour obtenir des lois d'exception: ces lois d'exception obtenues lui donneront pour un temps de la consistance et de la force. Mais surtout elles lui donneront une apparence de solidité qui fera croire à l'Europe qu'il lui offre une garantie réelle contre l'esprit de révolution, et l'attitude de l'Europe changeant alors à son égard, il en résultera pour lui un point d'appui à l'intérieur, par la confiance qui s'établira dans sa durée. Par conséquent la présence de M. dans la Vendée éloigne même la possibilité de la seule chose qui puisse servir à motiver sa persévérance, c'est-à-dire la possibilité d'un événement dont elle pourrait profiter pour ressaisir le sceptre de son fils. Il ne faut pas se dissimuler d'ailleurs que depuis les tentatives faites dans la rue des Prouvaires,¹⁴ dans la Vendée et au convoi du général Lamarque les événements qui pouvaient présenter à M. une occasion favorable et qui semblaient se presser n'apparaissent plus dans un avenir prochain; et la considération que la présence de M. dans la Vendée est un embarras pour le gouvernement de Louis-Philippe, n'est pas un motif suffisant pour expliquer sa persistance, quand il est évident qu'elle ne peut trouver dans la Vendée des moyens capables de le renverser. Enfin M. hors de France, M. près de son fils, et M. qui a prouvé qu'aucun danger ne l'arrêtait ne sera pas moins redoutable pour le gouvernement de Louis-Philippe et ne sera pas pour les royalistes un moindre sujet d'espérance que M. dans la Vendée.

Mais M. peut-elle rester dans la Vendée et dans la situation où elle se trouve? Pendant longtemps Louis-Philippe a redouté de la prendre, et tandis que d'un côté il donnait ostensiblement des ordres pour la poursuivre, de l'autre il recommandait qu'on lui laissât tous les moyens de se soustraire aux recherches qu'il semblait diriger contre elle. Aujourd'hui la position est changée: l'époque des chambres approche;¹⁵ et il ne veut pas s'exposer à ce qu'on lui dise: ou vous avez pu la prendre et vous ne l'avez pas voulu, ou vous l'avez voulu en vain; dans le premier cas vous êtes accusable; dans le second, à quoi vous ont servi les millions que vous avez demandés pour alimenter votre police? Aussi l'on sait maintenant que les ordres les plus positifs et les plus pressants sont donnés, que des récompenses considérables sont promises, qu'en un mot tous les moyens sont employés et prodigués pour arriver à cet horrible résultat. Et ce crime consommé, voici comment Louis-Philippe établira sa position vis-à-vis de l'Europe. Il dira: quand j'ai cru avoir la duchesse de Berry en ma puissance, je n'ai pas hésité à

¹⁴ 2 février 1832.

¹⁵ La session parlementaire débuta le 19 novembre 1832.

ordonner qu'elle fût reconduite dans sa famille, sans calculer les embarras qui pouvaient en résulter pour mon gouvernement, mais alors la guerre civile n'avait point éclaté. La justice n'était pas intervenue. Depuis cette époque la guerre civile s'est allumée, le sang a coulé et cependant j'ai laissé trois mois à la duchesse de Berry pour s'éloigner du foyer de l'embrasement; aujourd'hui qu'elle a été amenée par le temps et par sa volonté sous la main de la justice, je n'ai plus le pouvoir de la soustraire aux conséquences de ce qu'elle a fait, et ma politique m'oblige à faire cesser le danger qui résulte de sa présence, et pour moi et pour mon gouvernement. Seulement quand la justice aura prononcé, j'userai avec générosité du droit que conserve encore ma couronne, je lui ferai grâce de la vie, et je commuerai sa peine en une détention où elle sera pour moi un otage. Jusques là je ne puis rien que la prendre et la remettre entre les mains des magistrats. Voilà ce que Louis-Philippe dira à l'Europe, et quelque puisse être un jour le jugement de la postérité, toujours est-il vrai que l'Europe aux yeux de laquelle il aura acquis une nouvelle garantie de stabilité ne s'armera pas contre lui pour délivrer la mère du duc de Bordeaux.

Ce sont ces tristes réflexions qui font penser à tous les hommes dévoués qui jugent les situations politiques que M. ne peut rester désormais dans la position où les événements l'ont placée, et où elle ne peut pas même connaître le véritable état des choses. Mais où M. doit-elle aller en quittant la Vendée? Sans hésiter à Gratz près de son fils;¹⁶ et en voici les motifs. Après que la partie de la légitimité a été perdue au point où elle l'a été en 1830, après les résultats de la tentative que l'on a engagé M. à faire dans la Vendée, la famille royale toute réunie peut seule avoir sur la France et sur l'Europe une action qu'on affaiblit en la divisant, et sa séparation en deux partis met les royalistes dans une situation embarrassante qu'il est pressant de faire cesser. M. en a un exemple dans le titre proposé pour l'association premier objet de cette note. Cette question est délicate, il faut pourtant l'aborder. Aucun royaliste ne pense sans doute à contester à M. ses droits à la régence. Mais comment reconnaître que la régence existe, quand à défaut des actes réguliers qui l'établissaient autrefois elle n'est pas déclarée par la famille royale. Sans doute la famille royale ne la dénie pas formellement. Mais on sait qu'elle ne l'admet pas d'une manière positive. On sait qu'un acte fait dans ce sens a été retiré avant d'être livré. On sait qu'il s'est élevé dans la diplomatie européenne une opinion contre la validité de l'acte qui investit Henry V de la couronne, et que cette opinion s'appuie sur le grave inconvénient d'admettre une abdication arrachée

¹⁶ En août, Charles X décida de quitter l'Écosse et de s'installer en Autriche, à Gratz. Il partit avec sa famille le 18 septembre, mais dut changer ses plans et se décida pour Prague, où il arriva le 25 octobre.

au roi légitime par son peuple révolté; et bien que la question soit décidée au fond pour la France, bien qu'il soit impossible de douter des intentions définitives du roi Charles X et de son auguste fils, il n'en résulte pas moins qu'il est regrettable qu'on ait donné lieu à ce que cette question s'élevât, et qu'elle ne peut disparaître, que ses conséquences dangereuses ne peuvent être évitées, que quand M. sera revenue près de son fils et de sa famille. Une considération d'ailleurs qui est de nature à être appréciée par le cœur d'une mère vient s'ajouter à toutes les autres. Henry V approche de la majorité politique,¹⁷ M. ne doit pas regarder comme une chose sans importance d'être éloignée de son fils et entièrement étrangère aux influences qu'il recevra dans l'année qui précède cet événement.

Telles sont les réflexions d'un royaliste qui sent qu'il doit la vérité à ses souverains comme il sait qu'il leur doit sa vie le jour où il pourra la donner utilement pour leur service. M. demandera sans doute ce qui est possible aujourd'hui dans l'intérêt de Henry V. Voici la réponse en deux mots: qu'un petit nombre d'hommes sages soient chargés par la famille royale entière de faire en son nom tout ce qui peut préparer avec l'aide du temps la restauration du trône et de profiter de toutes les circonstances qui peuvent la hâter. La providence fera le reste.

°Lettre 5

2 pages.

Adressée à la duchesse de Berry, cette lettre date probablement de la mi-septembre 1832.

Co[llineau] a reçu la lettre que M. a daigné lui écrire. Il est pénétré des bontés et de la confiance que M. veut bien lui témoigner. Il ne sera heureux que le jour où il aura pu prouver sa reconnaissance. Il espère que la Note¹⁸ qu'il a eu l'honneur d'envoyer récemment à M. et dans laquelle il s'exprime avec la franchise d'un sujet fidèle vis-à-vis d'une personne royale qui sait entendre la vérité, aura confirmé M. dans les dispositions de sortir d'une situation qui dans l'état donné des choses ne peut avoir que des conséquences funestes. Conform[ém]ent aux ordres de M. Co. va s'occuper immédiatement de son projet de voyage; et d'abord dans la ligne qui a été indiquée à M. il ne s'agit que d'un avis qui, lorsque cette note parviendra à M. aura été donné sur tous les points où M. doit se reposer. Si cette voie ne convenait pas à M. et qu'elle put arriver secrètement avec plus de facilité, soit à Nantes soit ailleurs, une personne sûre et

¹⁷ Qu'il atteint le 29 septembre 1833, à l'âge de 13 ans.

¹⁸ Sans doute la lettre 4.

intelligente serait envoyée dans l'endroit désigné par M., ses précautions seraient prises de manière à faire naître aucun soupçon, et elle attendrait que M. fut arrivée jusqu'à elle. On sent qu'il importerait que cette attente ne fut pas trop prolongée. M. ferait connaître la personne de sa confiance à laquelle il faudrait s'adresser dans le lieu marqué par elle. Une fois hors des pays soumis à l'état de siège¹⁹ M. déguisée de manière à n'être pas remarquée arrivera en toute sécurité chez Co. et de là Co. la mènera où elle voudra. La plus grande difficulté est de sortir du pays de l'état de siège. M. ne peut le faire qu'en usant des moyens propres au pays, qu'elle seule peut juger et choisir, et en allant de place en place dans le plus grand secret. Si les circonstances mettaient M. dans la nécessité de sortir dans une direction différente de celle qui a été indiquée, ou de celle dans laquelle elle aurait ordonné de l'attendre, elle pourrait arriver directement à l'un des gîtes intermédiaires qui lui ont été indiqués; on sera prévenu en conséquence. Enfin si en sortant du pays soumis à l'état de siège M. ne pouvait arriver sur aucun des points indiqués peu importe, mais il faudrait que dans l'endroit où elle arrivera elle trouvât quelqu'un qui pût la conduire dans le d[é]p[ar]tem[en]t de l'Eure, et par conséquent à Conches²⁰ d'où la poste mène chez Co. Il importe seulement que la personne avec laquelle elle partirait ne soit pas l'objet d'une surveillance spéciale. M. peut arriver à toute heure chez Co. de jour comme de nuit, il est seulement désirable que ce ne soit pas trop avant dans la nuit, pour ne pas faire d'événement. En arrivant la personne qui aurait voyagé avec M. dirait que Mme N.. s'est trouvée indisposée en route, qu'elle est souffrante, qu'elle a besoin de repos et sur le champ des dispositions seraient prises pour que M. fût seule, inconnue et tranquille. Et là si M. voulait voir A.²¹ ou son père, ou toute autre personne qui fût à Paris, celui qu'elle appellerait serait rendu près d'elle le lendemain. Co. ne saurait trop répéter à M. combien il importe que dans les lieux où M. est cachée, on ignore son départ plus encore que sa présence, et que par conséquent on y fasse longtemps les mêmes choses, que les mêmes allées et venues aient lieu, que les mêmes dispositions soient prises soit pour la nourriture soit pour les correspondances. Il ne faut pas se dissimuler que le départ sera plus difficile à cacher que le séjour, et que le départ divulgué peut causer de grands embarras. Il

¹⁹ Les départements de Vendée, Deux-Sèvres, Maine-et-Loire et Loire-Inférieure furent soumis à l'état de siège du 3 juin 1832 au 10 juin 1833.

²⁰ Ville de l'Eure, près d'Évreux, à 110 km de Paris; le château de Glisolles, où s'était retiré le marquis de Clermont-Tonnerre, est à 5 km de Conches sur la route d'Évreux. Rousset (p. 407) confirme que Clermont-Tonnerre avait préparé un itinéraire pour la duchesse, jusqu'à Conches, et de là à Dieppe ou en Belgique.

²¹ Sans doute un nom de code, également mentionné dans la lettre 11.

importe également que dans tous les lieux où passera M. on ignore absolument qu'elle y ait passé, en un mot il faut qu'il n'y ait trace de rien nulle part jusqu'au jour où l'on pourra annoncer positivement dans les journaux le lieu où elle sera véritablement arrivée hors de France. Jusques là seulement il pourra être utile d'annoncer de temps en temps de fausses apparitions de M. soit en Espagne soit en Angleterre, soit ailleurs. Il importe que les personnes qui seront avec M. ayent à son égard des manières qui sans s'éloigner du respect portent le caractère de facilité qui indique l'intimité dans les relations ordinaires de la société, toute affectation engendre le soupçon. Co. demande pardon à M. de tous ces détails, mais M. y verra une preuve de son zèle et de sa profonde sollicitude. Il met à ses pieds l'hommage d'un dévouement qui ne finira qu'avec la vie.

°Lettre 11

Une page et demie, sur papier à filigrane: "C ? D".

Cette lettre est adressée à la duchesse de Berry est date de la mi-septembre 1832.

A. a dit à Collineau que Mme pensait à l'envoyer dans le midi. Collineau prie Mme de remarquer qu'il n'a dans le midi ni propriété ni relations, qui le mettent en situation d'y être utile. Que s'il s'y rendait toutes les personnes qui se mettraient en rapport avec lui seraient signalées et placées immédiatement dans l'impossibilité de servir, par conséquent la présence de Collineau dans le midi nuirait à la cause royale. Collineau ne peut être utile qu'à Paris ou à portée de Paris et Mme en a eu récemment la preuve qu'il n'attendait pas au lendemain quand il pouvait supposer qu'il aurait une occasion de servir.²² Collineau pense d'accord avec toutes les personnes qui sont en situation d'apprécier les situations politiques, que Mme ne peut pas rester où elle est. Mme a fait une entreprise hardie; les faits on montré qu'elle ne pouvait pas réussir; il reste à Mme l'honneur de l'avoir tentée. C'est maintenant près de son fils qu'elle doit attendre les temps réservés par la providence; et c'est avec Henry 5 qu'elle doit repaître sur le sol de la France. Collineau avait assuré à Mme une ligne de voyage,²³ et si Mme annonçait à A. qu'elle s'est déterminée à partir tout serait prêt de nouveau en peu de jours. Mme pourrait s'arrêter quelques instants chez Collineau et là recevoir des informations sur les hommes et les choses différentes de celles qui peuvent lui parvenir où elle est et surtout plus complètes. Il serait bien important que dans l'endroit où est Madame on fit pendant quinze jours au moins après son départ tout ce qui se fait pendant qu'elle y est. Si Mme prend le parti sur lequel des hommes qui lui sont dévoués insistent elle

²² Allusion possible au plan de fuite que Clermont-Tonnerre avait proposé à la duchesse.

²³ Il est fait allusion à ces préparatifs dans la lettre 5.

arrivera près de son fils avec la certitude de la ramener pour le bonheur de la France; si Mme reste dans la situation où elle est, les hommes dévoués et sages ne voyent que des chances funestes.

°Lettre 6

Une page, signée MC, c'est-à-dire Marie-Caroline, duchesse de Berry, adressée à "Monsieur le Marquis."

le 28 7bre [1832]

J'ai bien reçu votre lettre²⁴ Monsieur le marquis en réponse à ce que je vous avait fait dire par des amis de Paris. Je suis fâchée de ce que vous dites au sujet de Toulouse. Je vous en avait fait parler parce qu'on m'avait dit que vous y auriez beaucoup d'influence, et que c'est un point fort important.

Vincent²⁵ vous avait indiqué comme pouvant faire le plus grand bien en même temps que je le regrette; j'entends très bien que n'ayant aucunes raisons connues pour y résider pendant quelque temps vous n'y seriez pas à même d'y faire le bien, ni même *en sûreté*.²⁶ Je compte toujours sur l'assurance de votre dévouement à la cause qui occupe tous mes moments comme mère et comme française.

Je voyage mais je ne suis pas encore déterminée à prendre un grand parti. Ma marche peut être influencée par des événements tant probables qu'inattendues.²⁷

Je suis reconnaissante de l'offre que vous me faites, il serait possible que j'en profitasse mais n'en dites mot à qui que ce soit, dans ce cas il me faudrait des détails sur les moyens d'arriver, vous pouvez m'écrire par l'ami qui vous remettra ma lettre et qui saura toujours où me l'envoyer.

Ne doutez pas Mr le marquis de toute mon estime et amitié

MC

²⁴ Sans doute la lettre 11.

²⁵ Le duc des Cars, qui dirigea la tentative de Marseille, et qui resta dans le Midi pendant tout le temps de la clandestinité de la duchesse à Nantes.

²⁶ Cf. la lettre suivante dans les archives Bertier de Sauvigny, envoyée par la duchesse de Berry le 24 octobre: elle "ne pouvait laisser seul ce pauvre Vincent qui se donne bien du mal, qui me demande des secours en hommes et qui s'offre de se mettre aux ordres de qui je voudrais envoyer et m'a fait particulièrement cet offre au sujet de [Clermont Tonnerre] qu'il dit devoir être très utile et qui m'a mandé ne pouvoir s'y rendre." (le nom de Clermont-Tonnerre est codé dans l'original; Archives Nationales, 80 AP 44).

²⁷ Voir aussi l'appendice.

°Lettre 7

Cette lettre date de la mi-septembre 1833. Le destinataire est inconnu, mais semble résider en Bretagne.

Je profite de l'occasion que m'offre le départ de Mr. pour me rappeler à votre souvenir. Il vous donnera des nouvelles de ma famille et vous dira où en sont les affaires de la succession. C'est sur vous que repose le soin de nos intérêts en Bretagne et comme la confiance de l'amitié est entière, je vous dis tout ce que fera votre sagesse sera bien fait. Trois choses sont nécessaires pour le succès des affaires, union, subordination, impulsion unique partant du centre. De plus le centre doit être libre. Des que la source de l'autorité s'est communiquée à lui il doit agir comme si elle était en lui. Cette vérité a été comprise et admise. Le père P.²⁸ en apportera incessamment j'espère une nouvelle sanction. Ce centre dont vous êtes une partie détachée, a besoin pour communiquer son action d'autres centres qui lui correspondent et parmi ceux-là vous êtes un des plus importants. Ces seconds centres doivent communiquer avec d'autres et de cette manière l'impulsion doit arriver partout où elle peut le faire utilement. Chaque centre formé dans le pays même et d'après les convenance locales doit être composé de trois personnes ou bien peu plus, et diriger trois choses. L'association pour la défense mutuelle²⁹ qui est patente, l'organisation de l'union contre l'anarchie, le service financier. Les deux associations séparées dans leur action, mais recevant leur impulsion du même point sont possibles; quant au service financier c'est un prêt dont le remboursement est éventuel. Il se fait par des communications successives de confiance avec des moyens particuliers de reconnaissance entre ceux qui reçoivent et ceux qui donnent. Ses résultats sont ainsi répartis: 1/3 envoyé au centre commun, 2/3 réservés dans le D[é]p[ar]t[em]ent ou la province, dont l'un employé à ses besoins, l'autre destiné à venir au secours des parties qui avec leurs deux tiers ou même avec les trois ne pourraient pas se suffire. Le succès ici comme en tout dépend du choix des hommes, et ces choix doivent être faits suivant les opinions des localités en ménageant les influences acquises. Le tiers qui appartient en principe aux besoins locaux doit avoir pour première destination, 1) de soutenir le journal de la province au moyen d'abonnements dont les résultats sont distribués de manière à étendre le plus possible l'action du Journal. Mais pour que le journal soit soutenu il faut que sa direction soit en harmonie avec les dispositions particulières de la province, sans contrarier les vues générales du centre commun. 2) de fournir

²⁸ Non identifié.

²⁹ Une *Société pour la défense mutuelle* avait été fondée par des royalistes en 1831. Voir Changy, 95–100 et 109–120 sur les associations, tant publiques que clandestines, des royalistes.

aux nécessités de la défense mutuelle. 3) aux nécessités particulières dans les localités, nécessités qui dans votre pays exigent des secours du dehors. La subordination est aussi nécessaire que difficile à obtenir. Chacun en avoue l'urgence, mais chacun pour s'y soumettre veut qu'on lui ordonne ce qu'il lui plaît de faire, c'est la condition sine qua non, et comme chacun voit et veut différemment elle est impossible à remplir. On peut obtenir à peu près ce résultat si désirable mais il n'y a pas un effort à négliger, sans cela point de succès possible. L'union n'est pas moins indispensable et moins difficile à obtenir que la subordination: la condition de l'union serait l'indulgence mutuelle p[ou]r les dissidences d'opinions, et pour les déterminations différentes entre gens qui veulent une même chose et aspirent au même résultat. Ainsi dans votre pays les uns ont été plus hardis, les autres plus sages; il faut obtenir à tout prix que les plus sages pardonnent aux plus hardis le mal que les conseils auxquels ils ont cédé a pu faire à la cause. et que les plus hardis pardonnent aux prudens d'avoir réservé des moyens entiers pour les circonstances où le succès sera possible: l'intérêt de la cause est là, et c'est l'intérêt de la cause qu'il faut servir. Voici un encore autre exemple: dans votre pays l'idée d'aller aux élections fait horreur, il ne peut en être question; dans d'autres parties de la France, on pense qu'il faut y aller, l'ordonner chez vous serait inutile, le défendre ailleurs serait superflu. Que dire, où est la vérité, l'utilité de la cause? D'une part il faut convenir que la répugnance peut être assez forte pour ne céder à aucun sentiment d'utilité; de l'autre il faut reconnaître que la conscience n'est pas assez engagée pour qu'on ne puisse pas sans manquer à tous les principes, vaincre la répugnance pour satisfaire à l'utilité, d'où il suit qu'il ne faut pas s'anathémiser parce qu'on envisage cette question sous deux points de vue différents. Que la seule chose à recommander c'est de ne jamais donner la voix à un ennemi de la cause légitime, sous quelque dénomination qu'il se présente, et qu'enfin il ne faut pas que ceux qui ne veulent pas aller aux élections classent ceux qui y vont parmi les transfuges, ni que ceux qui y vont accusent les autres d'abandonner la cause en se refusant au moyen qui leur semble le meilleur pour la servir. En somme ce serait encore une faute de déclarer homme de Louis-Philippe quiconque prête le serment ou ne le rétracte pas, car d'abord cela serait faux, et ensuite ce serait classer par exemple l'armée entière dans la cathégorie du dévouement à Louis-Philippe, cathégorie à laquelle elle est loin d'appartenir. Disons un mot des journaux: les faire marcher d'accord est impossible, espérer les rendre sages serait folie, ce qu'il faut donc obtenir d'eux c'est qu'ils s'attachent surtout aux choses sur lesquelles il peut exister une idée commune. Qu'ils attaquent par exemple constamment dans son ensemble et dans ses parties l'infâmie qui souille la France en la tyrannisant. C'est leur métier, ils sont faits pour détruire. Mais qu'ils se gardent de chercher à édifier dans l'avenir, car

édifier et conserver sont deux choses antipathiques à leur nature. Quand à la pensée fondamentale du système, c'est l'attente des circonstances générales que la marche des choses doit amener. Les fautes qui ont été faites et leur funeste résultat impose cette nécessité. Elles ont donné à ce qui existe, au moment même où il se précipitait, un point d'appui à l'aide duquel il s'est préparé un équilibre que l'on prend alors pour de la stabilité, mais qui peut avoir une durée plus ou moins longue suivant qu'on ajoutera ou qu'on n'ajoutera pas de nouvelles fautes aux anciennes. On doit être bien convaincu aujourd'hui que toute tentative partielle est funeste et que l'idée d'entraîner l'universalité vers un résultat précipité est absurde et coupable; qu'en un mot il faut croire après l'expérience ceux qu'on a refusé de croire avant: c'est la condition absolue de tout succès.

Vous me demandez ce qu'on fera pour le jour de la majorité du jeune roi.³⁰ Je pensais qu'il devrait y avoir un acte de lui où il constaterait son droit, et annoncerait qu'il le tenait en réserve pour les temps où la France éprouvant les conséquences inévitables des révolutions réclamerait le secours du principe qui repose en lui. Mais d'après ce qui m'est revenu je suis incertain sur ce qui se passera, et je crains que rien ne soit fait.³¹ Il paraît certain que la duchesse de Berry va à Prague et qu'elle sera bien reçue; puisse-t-elle comprendre, et puisse-t-on lui persuader, qu'après ce qui est arrivé son caractère politique doit finir et qu'elle doit aller vivre dans son pays. L'évêque d'Herm[opolis]³² part sous peu de jours. D'Hautpoul³³ part également, le respectable La Tour Maub[ourg]³⁴ est hors d'état de partir mais il ne refuse pas, et ne laisse pas à

³⁰ Le duc de Bordeaux eut 13 ans le 28 septembre 1833.

³¹ C'est à peu près le sens de l'acte préparé par Chateaubriand et qui fut approuvé par Charles X, mais jamais promulgué.

³² Louis-Antoine-Luc Frayssinous (1765-1841), ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique de 1824 à 1828, précepteur du duc de Bordeaux d'août 1833 à 1838. Il quitta Paris le 1 ou 2 octobre. C'était un ami assez proche de Clermont-Tonnerre.

³³ Marie-Constant-Fidèle-Henri-Armand d'Hautpoul (1780-1853), polytechnicien (même promotion que Clermont-Tonnerre, major de sortie), maréchal de camp en 1819. Il fut appelé à Prague pour remplacer le baron de Damas comme gouverneur en 1833, mais dut repartir au bout de quatre mois, en février 1834. Il quitta Paris pour Prague le 21 septembre 1833, après avoir rencontré Frayssinous pour la première fois chez le marquis de Clermont-Tonnerre.

³⁴ Marie-Victor-Nicolas du Fay, marquis de La Tour-Maubourg (1768-1850), fut nommé gouverneur du duc de Bordeaux en 1833; il commença par refuser sa nomination, mais finit par accepter tout en se faisant représenter par d'Hautpoul, puisqu'il ne pouvait quitter Paris à cause de ses infirmités; tous deux furent remplacés en 1834 par le baron de Saint-Chamans, et La Tour-Maubourg, qui était le chef officiel des Royalistes en France, fut remercié par Charles X.

la famille royale des embarras pour le remplacement qui dans ce moment seraient bien plus grands qu'à toute autre époque.

Donnez moi connaissance de votre situation quand vous le pourrez, et aussi vos pensées sur l'ensemble des choses p[ou]r le présent et p[ou]r l'avenir, entretenez l'espérance parmi nos amis et donnez avec la patience, sans laquelle toute espérance serait vaine, l'esprit d'union sans lequel les meilleurs partis se perdent. Enfin rappelons et répétons aux autres ce que Cicéron, vaincu aussi avec l'aristocratie par le parti populaire, disait à César en plaidant p[ou]r Sigarius: *valeat illa tua vox, illa quae vicit: tu enim dicere audiabamus, nos, omnes aversarios putare nisi qui vobiscum essent; te omnes, qui contrate non essent tuos. . . Vale tu scis quia amo te.*

P.S. Il paraît que le roi a fait dire à la duch[esse] de Berry que la condition de son arrivée à Prague était un contrat de mariage en règle et que Montbel et La Ferronnays lui portent ces paroles.³⁵

°Lettre 8

Quatre pages et demie sur du papier blanc plié en deux.

Cette lettre date de mars 1834, peu après le renvoi de d'Hautpoul. Son destinataire est inconnu, mais il réside sans doute à Prague dans l'entourage proche du duc de Bordeaux. L'expression "vénérable ami" fait fortement penser qu'il s'agit de Frayssinous, évêque d'Hermopolis, précepteur du duc de Bordeaux et proche ami de Clermont-Tonnerre.

Mon respectable ami j'ai reçu votre lettre, et je me hâte de répondre. Je vois que je vous ai affligé. Je sens le besoin de v[ou]s dire que si jugeant d'après les données générales j'ai été d'opinion que vous deviez prendre un parti différent de celui auquel vous vous êtes arrêté, je n'en apprécie pas moins, ou plutôt j'en apprécie davantage les motifs d'un ordre supérieur qui ont agi sur vous. Je me dis que Dieu bénira votre sacrifice. Je me dis aussi que j'ai pu être influencé intérieurement par l'idée que la détermination que je vous conseillais empêcherait de faire la faute que je déplore; et

³⁵ Guillaume-Isidore Baron, comte de Montbel (1787-1860), fut ministre en 1829 et 1830; Pierre-Louis-Auguste Ferron, comte de La Ferronnays (1777-1842), ambassadeur, ministre des affaires étrangères de 1827 à 1829. La duchesse de Berry, qui avait quitté la France le 8 juin 1833 pour Palerme, remonta la péninsule Italique en direction de Prague. Charles X lui écrivit le 25 août pour poser ses conditions à une réception à Prague, et la lettre fut confiée à Montbel et La Ferronnays; ces derniers rencontrèrent la duchesse à Florence en septembre, et elle leur remit l'acte de mariage qui était conservé au Vatican. Elle retrouva Chateaubriand à Venise le 18 septembre, et apprit le 20 qu'elle ne serait pas admise à Prague. Il fut finalement consenti à une rencontre à Loeben, en Autriche, du 13 au 18 octobre.

quand je pense aux ruines que vous auriez laissées, comme vous le dites, j'avoue que je frémis moi-même à l'idée devant laquelle votre courage a fléchi. Espérons que l'on ne rendra pas votre dévouement inutile. Je n'ai pas encore vu votre compagnon.³⁶ Je suis venu passer quinze jours près de mon père³⁷ et chercher dans l'isolement de la campagne avec Charlotte³⁸ et une partie de nos enfants une suspension aux tribulations du séjour de la capitale. Ce qui me les rend plus grandes et plus pénibles à supporter c'est positivement cette opposition d'idées dont vous me parlez, avec celles que je crois les seules vraies, les seules salutaires, les seules qui puissent mener à un résultat. Il y a trente ans passés, je pourrais peut-être dire quarante que j'observe, et de près, et sans m'en être jamais séparé, les hommes et les choses dans ce pays, toujours dans le même intérêt, toujours avec les mêmes sentiments et la même pensée; toujours ou presque toujours avec des événements qui justifient mes convictions. Soyez sûr qu'en disant cela je ne suis poussé par aucun sentiment de vanité, je me connais trop pour que cela puisse être et vous me connaissez assez pour ne pas même en avoir la pensée; mais enfin vous savez ce que j'ai pensé et dit sur l'action de la presse, vous connaissez mes efforts contre le renouvellement intégral, vous vous rappelez ma lutte contre la dissolution du conseil. Je dis si le conseil reste la monarchie n'est qu'en danger et peut se sauver, s'il est dissous la monarchie est perdue. Et quand aux hommes, on pourrait se rappeler où vous êtes ce que j'ai dit bien des fois et de celui dont la mauvaise fortune devait être si funeste à la monarchie, et de celui auquel on a tout remis, tout confié en fait de pouvoir, enfin de celui qui par un faux rap[p]ort sur une force qu'on pouvait si aisément vaincre a déterminé à tout abandonner. . . J'ai donc quelque motif pour croire que mon sentiment sur ce qui peut nuire à mon pays est juste et que je puis avoir aussi celui de ce qui peut le servir; dans ce moment ma conviction est complète sous l'un et l'autre rapport, et ce que peuvent dire les grands spéculateurs dont vous me parlez ne me fait pas changer. Les grands spéculateurs se trompent quelquefois et nous en avons vu plus d'un exemple, parce qu'ils prennent leurs calculs dans des théories élevées, tandis que c'est dans les choses applicables, simples et positives, que se trouvent les éléments de la politique. Mais je puis d'ailleurs vous assurer d'après des communications directes et réitérées que pour le fond des choses les plus grands spéculateurs sont d'accord avec moi. Il y a un autre malheur, c'est qu'où vous êtes on ne s'adresse pas seulement pour des renseignements aux grands spéculateurs, on s'adresse à des spéculateurs subalternes

³⁶ D'après le contexte, probablement d'Hautpoul. Le "parti" adopté par Frayssinous fut celui de se soumettre aux vues du duc de Blacas et de Charles X, plutôt que de résister comme d'Hautpoul.

³⁷ Gaspard-Paulin, duc et prince de Clermont-Tonnerre (1756-1842), lieutenant-général.

³⁸ Mélanie-Charlotte de Carvoisin d'Archy, marquise de Clermont-Tonnerre.

qui se trompent par défaut de vues ou qui trompent par des vues personnelles. Je maintiens donc qu'on ne peut pas y avoir une juste idée des choses et qu'on n'en a pas une plus juste des hommes.

En résumé je déclare que le système que l'on suit est funeste; que celui qui a été indiqué a seul des chances de succès et que ces chances diminuent depuis que l'on s'obstine à agir ou a paraître agir dans un système contraire. Mais pour en revenir à votre compagnon on a fait une faute bien plus grande en l'éloignant ou le laissant s'éloigner; jusqu'à ce que je l'aie vu, je croirai qu'il en a fait une en partant avant le retour des réponses de Paris.³⁹ Adieu mon respectable ami, pardonnez moi si je vous ai affligé; mais reconnaissez du moins la justice que je vous rends et que votre amitié ne reçoive aucune atteinte de la rigueur de mes premières paroles. . . Ah oui vous ferez du bien à celui qui doit être le réparateur de bien des maux.⁴⁰ Agr[é]ez mon respect et ma prof[on]d[e] amitié.

P.S. Mon v[énéra]bl[e] ami, je suis de retour ici. J'ai vu d'Hautpoul⁴¹ et j'ai entendu les jugements malheureusem[en]t trop fondés que l'on prononce sur son éloignement. D'abord p[ou]r ce qui le concerne personnellem[en]t il est impossible de se présenter avec plus de modestie, de s'exprimer avec plus de discrétion; quoiqu'il ait en moi toute confiance, je puis vous assurer que tout ce qu'il m'a dit et au-delà sur les circonstances de son départ m'était parvenu par le dehors. Sa respectueuse réserve faisait seule un contraste tout à fait avantageux avec la sévérité qui caractérise les arrêts de l'opinion. Dans la réalité l'éloignement de d'Haut[poul] est une calamité publique. C'est une calamité publique parce que l'on sépare du royal enfant dernier espoir de la patrie, un homme approuvé de la France entière et éminemment propre à développer dans son âme les sentiments élevés, à former son cœur et son jugement, à le rendre quelque jour ce qu'il a le moyen d'être, un homme supérieur aux autres. Ensuite on se demande par quelle fatalité quand un avocat⁴² et un mathématicien,⁴³ qui peuvent avoir sans doute d'estimables sentiments, mais qui n'ont rien de spécial p[ou]r élever un prince sont en lutte avec un officier général dont le caractère, la moralité, les principes,

³⁹ D'Hautpoul ne reçut pas une lettre que Clermont-Tonnerre lui avait envoyé le 13 février. Il quitta Prague le 20 février.

⁴⁰ Henri V.

⁴¹ D'Hautpoul arriva à Paris le 4 mars, vit La Tour-Maubourg le 6, et rencontra Clermont-Tonnerre peu après.

⁴² Billot, ancien procureur du Roi, homme de confiance du duc de Blacas.

⁴³ Augustin-Louis Cauchy (1789-1857), mathématicien de premier ordre, qui fut appelé en 1833 pour être le professeur du duc de Bordeaux, avec qui il resta jusqu'en 1838. Charles X le fit baron.

l'instruction, la carrière, la réputation forment l'ensemble le plus rare puisqu'il impose même à la critique, ce sont eux qu'on garde et c'est l'officier général qui est éloigné. On se demande comment lorsque deux subalternes se permettent non seulement d'attaquer leur chef, mais de l'attaquer en protestant par la voie des journaux contre l'acte de la volonté du roi qui l'institue, c'est le supérieur qui est sacrifié et les inférieurs qui triomphent.⁴⁴ Enfin après les observations qui sont sans répliques, viennent les commentaires, les rapprochements et surtout les hypothèses de remplacements les plus fâcheuses auxquels on ne fait qu'opposer, et la vérité est qu'en éloignant d'Haut[poul] on s'est créé une grande difficulté, en même temps qu'on a fait un grand mal. En effet le jeune roi a 13 ans, il est doué d'un jugement vif et pénétrant; il a apprécié d'Haut[poul] à sa valeur. Si donc on place auprès de lui un homme qui soit inférieur à d'Haut[poul] en capacité, l'enfant l'aura bientôt jugé et il est facile de tirer la conclusion d'un tel fait. Par conséquent sous peine d'ajouter un mal irréparable à celui de l'éloignement de d'Haut[poul] il faut, s'il ne doit pas revenir, qu'il soit remplacé par un homme qui lui soit égal ou supérieur dans toutes les qualités qui le distinguent, et cet homme je ne sais pas où on le trouvera. Une autre chose fait qu'on ne sait à quelles conjectures s'arrêter, et on aura quoique l'on fasse pour résultat dans l'avenir une défiance que rien ne pourra calmer car on sait que le Roi Charles 10 avait apprécié d'Haut[poul], qu'il l'a vu partir avec un regret qui prouve qu'il a senti le tort que son éloignement allait faire à l'éducation sur laquelle repose tout l'avenir de la France. D'un autre côté on ne peut pas douter qu'il n'ait apprécié le peu d'utilité pour l'instruction du jeune Roi et les graves inconvénients pour le développement de son caractère, qui se rattachent aux deux personnes dont le maintien entraîne le renvoi de d'Haut. On sait aussi que Mme la Dauph[ine] a été profondément affligée de son départ, que l'enfant a été atterré encore qu'il pût entrevoir ce qu'il en retirerait de liberté et de facilité pour s'abandonner à ses penchants.⁴⁵ Et alors on ne comprend pas comment la confiance et le jugement d'un ayeul et d'un roi dans la situation où est le roi Charles 10 ont pu s'arrêter sur une détermination si déplorable.

Quant à moi, mon vénérable ami, vous savez qu'en matière d'éducation, j'ai acquis une expérience prouvée par d'assez heureux résultats,⁴⁶ eh bien je vous le déclare, j'ai

⁴⁴ Billot et Cauchy avait publié un article violent dans une revue royaliste, *La Gazette du Lyonnais*, attaquant d'Hautpoul. D'Hautpoul demanda leur renvoi, et, ne l'obtenant pas, quitta Prague.

⁴⁵ D'Hautpoul décrit en détail dans ses *Souvenirs* comme il s'attacha à discipliner le prince qui s'avérait un enfant gâté.

⁴⁶ Une allusion probable à ses deux fils aînés qui entrèrent tous deux à Polytechnique en 1832 avec de bons rangs.

le cœur navré de la faute qu'on vient de faire, je l'ai d'autant plus que cette faute est de la nature de celles à la suite desquelles on ne peut rien faire qui ne soit plus ou moins un enchaînement de fautes nouvelles. J'ajoute, et c'est encore le sujet d'une amère douleur, j'ajoute que la retraite de d'Haut[poul] est pour les parents amis du jeune roi qui savent très bien calculer les effets politiques le sujet d'une satisfaction et d'un triomphe que v[ou]s pouvez garantir. . . J'en dirai autant de la situation politique, l'engourdissement vers lequel le royalisme, engourdissement qui peut être mortel, et qui tient à ce qu'un acte signé H[enry V] ou une délégation écrite et positive p[ou]r agir au nom d'H[enry V] sont opiniâtement refusés,⁴⁷ est une source de stabilité et de force, un sujet éclatant de joie et d'espérance au palais royal. On dira: v[ou]s avez des paroles positives ou officiellement portées par des hommes que des lettres autorisent à déclarer ses intentions et sa pensée, oui, et certainement la question est bien décidée par là, elle l'était d'ailleurs par des actes authentiques et solennels confirmés suffisamment soit par des actes nouveaux soit même par la signature de la famille royale, elle l'est par tout ce qui a été pendant trois ans et demi la suite de ces actes, elle l'est enfin par la parole du roi qui n'est pas moins sacrée et moins digne de foi p[ou]r n'être pas revêtue de sa signature, et dont la France royaliste est aujourd'hui en possession; de sorte que de q[uel]q[ue] manière qu'on se place le droit et par cons[é]q[uen]t le devoir ne peuvent faire l'objet d'un doute. Mais voici ce qui arrive: des hommes qui ont été à P[rague], d'autres qui ont des correspondances suivies avec P[rague] publient et affirment que la question n'y est pas envisagée comme ici, qu'on y regarde la légitimité comme un principe abstrait qui ne doit pas être personnifié et qu'il faut agir p[ou]r la légitimité sans s'inquiéter de celui qui la personnifiera au moment du triomphe. Ces hommes n'ont pas la puissance de faire qu'on doute de la sincérité du roi m[ai]s comme ils disent, si v[ou]s avez des paroles n[ou]s en avons, si v[ou]s avez des lettres n[ou]s en avons aussi, il en résulte une incertitude, un découragement, une irritation funeste à la cause, et remarquez cependant que la disposition des esprits est si arrêtée, que les conditions sont si positives, qu'il ne s'établit aucune autre action que celle qui a p[ou]r but H[enry] 5, qu'on refuse entièrement de s'associer à celle-ci en objectant le désaccord qui existe dans ce qui émane de sa famille comme l'indication d'une incertitude qui rendrait impossible la réalisation de la seule espérance qu'il soit permis de conserver; ainsi il y a tort fait à la cause sans aucune compensation. Et veuillez remarquer en outre que de refuser son concours à le porter ailleurs, la distance n'est pas aussi toujours

⁴⁷ Au mois de janvier, le comte de Chazelles était allé à Prague pour demander des pouvoirs. Il obtint du roi une autorisation d'agir "au nom du roi dans les intérêts de son petit-fils," mais le duc de Blacas le fit changer en "pour la Légitimité."

grande qu'on le suppose surtout quand le motif p[ou]r lequel on le refuse vient de ce qu'on voulait servir, l'affaiblit, et donne de la force à ce qu'on voulait combattre. Une délégation de pouvoirs signée H[enry V] ou au moins signée du roi Ch[arles] 10 comme chef de la famille et donnant formellement l'ordre d'agir au nom d'H. 5 mettrait fin à cette situation, non seulement parce que c'est ce que l'on demande de toute part, mais parce que personne ne pourrait dire: j'ai un acte équivalent, ou mon devoir est incertain. Et il ne faut pas se dissimuler que les conséquences de cette situation, si elle se prolonge, peuvent aller jusqu'à perdre définitivement la cause et à consolider la puissance de nos ennemis. Croyez moi mon respectable ami, c'est la matière des plus graves réflexions pour celui de qui tout dépend; je regarde comme un devoir de lui faire tout connaître quand on est en situation de la faire et je déclare en même temps que ceux qui lui donneraient des contraires encourraient une bien grande responsabilité envers lui, envers la France, envers leur devoir et envers la postérité.

°Lettre 9

Une page sur papier blanc.

Adressée à "Monsieur le Marquis."

Brandéis 2 Août 1834.

C'est un besoin pour moi de vous exprimer Monsieur le Marquis les regrets sincères et douloureux que j'ai éprouvé en apprenant que vous ne comptiez pas venir à Prague comme vous en aviez formé le projet. Vous aviez reconnu, à ce qui me semble, qu'il était devenu indispensable de dire au Roi la vérité toute entière sur des questions qui peuvent avoir tant d'influence sur l'avenir de mon fils et celui de la France. Mais de ce qu'il était indispensable que cette vérité fut dite on ne pouvait malheureusement pas conclure qu'il y eut un grand empressement à l'entendre, encore moins à la rechercher, je n'en dirai pas davantage car vous en savez assez sur l'état actuel des choses pour comprendre toute ma pensée. J'aurais donc désiré bien vivement que vous vinsiez de votre propre mouvement et sans exiger une invitation qu'on a fait considérer au Roi Charles X comme une sorte d'engagement sur des questions où ceux qui l'entourent ont leurs motifs sans doute pour redouter qu'il en prenne.

Ne serait-il pas temps encore, Monsieur le Marquis, de ne prendre conseil que de votre loyauté pour apporter ici des observations dont le besoin se fait de plus en plus sentir? Le Roi Charles X a pour vous beaucoup d'estime et d'affection et vous pourriez plus que personne contribuer à l'éclairer. Si vous accédez aux vœux que j'exprime à cet égard c'est sur l'éducation et l'entourage d'Henri que j'appellerai surtout votre

attention et vous souffriez comme moi et avec moi de trouver tout cela si peu de rapport avec les devoirs que l'avenir lui réserve. En voyant de vos propres yeux ce qui est vous indiqueriez de concert avec les meilleurs amis de mon fils ce qu'on pourrait et ce qu'on devrait faire. Et je pourrai ainsi obtenir avec leur concours et le vôtre les améliorations que vous auriez reconnues indispensables.

Vous êtes père de famille Monsieur le Marquis, vous comprendrez donc toute mon insistance et je me persuade même que vous n'y trouverez qu'un nouveau témoignage de mes sentimens de haute estime et d'affection.

Marie Caroline

°Lettre 10

Trois pages et demie, sur papier à filigrane: un écusson chargé d'un monde et d'une foi en chef, timbré d'un heaume.

Cette lettre est adressée à la duchesse de Berry, en réponse à la lettre 9, et date d'août 1834.

J'ai reçu la lettre que M. m'a fait l'honneur de m'écrire le 2 Août. J'éprouve avant tout le besoin de lui témoigner ma reconnaissance pour la marque de confiance qu'elle veut bien me donner. M. me fait l'honneur de me dire qu'elle regrette que j'ai renoncé à aller à Prague. Quelques uns de mes amis avaient pensé que je pourrais faire ce voyage utilement avec Marcel,⁴⁸ mais le plus grand nombre avaient été d'un avis contraire, et de plus je pouvais difficilement me rendre près du roi Charles X sans avoir obtenu son agrément, lui ayant fait savoir dès 1830, qu'à ses ordres partout et toujours je regardais comme un devoir de ne sortir de France pour me rendre près de lui que lorsqu'il daignerait m'appeler; et d'ailleurs, dans la disposition où étaient les esprits qu'aurait produit mon voyage avec Marcel, sinon de constater un refus qui alors aurait eu irrévocablement les déplorables conséquences que du moins nous neutralisons par des espérances tellement fondées en raison qu'on ne peut pas se persuader qu'elles demeureront toujours vaines. Voilà par quel motif on s'est déterminé à établir par des notes, avec force et persévérance, et la nécessité d'un acte qui après tout se réduit à une délégation de pouvoirs donnée explicitement au nom de celui au nom duquel seul on puisse agir aujourd'hui . . . et l'impossibilité d'agir désormais, même à ce nom, sans cette délégation. . . enfin les conséquences de division, de découragement, d'abandon dans la cause royaliste et les avantages pour le parti ennemi qui résultent de ce refus

⁴⁸ Non identifié.

prolongé d'une pièce qui n'apporte en définitive aucun changement à une situation établie par des actes publics bien autrement graves et bien autrement importants. . . ces vérités sont tellement positives qu'il est impossible qu'on ne les reconnaisse pas avec le temps; et vouloir les faire admettre p[ou]r ainsi dire de force en portant au roi Charles X, sans être appelé par lui, des conseils qu'il ne demandait pas, n'était-ce pas provoquer ce refus définitif et formel que jusqu'ici n[ou]s avons évité? Je demande donc à M. qu'elle daigne avoir patience. Qu'elle me pardonne ce mot quelque pénible qu'il puisse être p[ou]r le cœur d'une mère, dans un aussi grand intérêt, mais il y a nécessité. M. comprendra d'ailleurs par ce qui suit que n[ou]s ne sommes pas sans motifs d'espérance.

Mr. Bil[lot]⁴⁹ est venu à Paris. Il s'est expliqué avec beaucoup de bonne foi, vis-à-vis d'un grand nombre d'hommes en position de connaître la situation et d'apprécier les nécessités politiques de la France. Il leur a exposé le système d'idées adoptées à Prague; et il a trouvé dans leurs opinions sur l'erreur qui est la base de ce système et sur la nécessité d'une délégation explicite de pouvoirs donnée au nom d'Henry 5, une concordance qui n'a pas manqué d'exercer sur ses convictions un effet qu'il doit reporter à Prague.

D'un autre côté Mr. R.⁵⁰ a été à Prag[ue]. Son opinion est celle de toute la France royaliste. Il est impossible qu'on n'ait pas mis un homme de cette portée en situation de s'expliquer sur une question d'une aussi haute gravité. Il a dû par conséquent préparer les voies de manière à ce que Mr. B[illot] fut compris.

Au mois de 7bre, Mr. de L.⁵¹ doit aller à Prag[ue]. Il voit et sent comme tous les hommes dévoués à la cause royale et aux vrais intérêts de la France. Cette opinion dont la manifestation honore son caractère puisqu'elle est en raison inverse de ses intérêts de position doit avoir un poids particulier en raison de cette position même.

Si tous ces moyens réunis ne peuvent faire reconnaître une vérité aussi claire que le jour et prévenir les fâcheuses conséquences d'un refus prolongé, comment croire que des

⁴⁹ Ancien procureur général, secrétaire du duc de Blacas, qui fit une visite à Paris en avril 1834 (D'Hautpoul, 380), au cours de laquelle il obtint une espèce d'assentiment au remplacement de d'Hautpoul de la plupart des royalistes. Rousset mentionne une réunion chez Clermont-Tonnerre, avec plusieurs chefs du parti royaliste (p. 411), et rapporte que Clermont-Tonnerre, Coëtlosquet et Berryer s'acharnèrent à détruire les arguments de Billot, en vain semble-t-il.

⁵⁰ Peut-être Ravez, ancien ministre de Charles X et proche de Clermont-Tonnerre; des mémoires de Clermont-Tonnerre annotés par lui se trouvent aux Archives Clermont-Tonnerre.

⁵¹ Non identifié.

paroles portées par des hommes qui auraient pris mission de leur zèle uniquement et de celui de leurs amis, eussent fait autre chose que de donner à ce refus un retentissement plus funeste? D'ailleurs, M. ne l'ignore pas, aussitôt que n[ous]s avons su qu'il avait été question de notre voyage à Prag[ue], nous avons fait écrire au roi Ch[arles] X que n[ous]s n'attendions que son agrément, et il a répondu qu'il n'avait p[ou]r le moment aucune raison de n[ous]s appeler. La sagesse n[ous]s disait par conséquent que ces instants favorables p[ou]r parler, hors desquels rien ne réussit, n'étaient pas encore venus p[ou]r n[ous].

Le second objet dont M. me fait l'honneur de m'entretenir est certainement le premier intérêt de la France, tout son avenir est là, et en partie celui de l'Europe. N[ous]s vivons dans un temps où les princes doivent savoir qu'il ne leur est pas permis de rester dans la catégorie des hommes ordinaires et où ils sont en quelque sorte obligés de prouver leur vocation, en se montrant supérieurs aux autres hommes par leur instruction, leur sagesse, leur habileté et la force de leur caractère. Les germes de toutes ces qualités au rapport de ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher se trouvent à un haut degré dans Henry 5; mais en même temps on reconnaît la nécessité qu'ils soient cultivées par des mains habiles et expérimentées sous peine de les voir dégénérer et produire des fruits funestes. Je conçois donc bien, comme père de famille et comme français, les inquiétudes du cœur de Madame; mais si d'une part le jeune roi est arrivé à l'époque où c'est un devoir pressant de régler son éducation de manière qu'il puisse répondre un jour aux grandes destinées qui pèsent sur lui, d'un autre côté il est encore temps de le placer dans la voie et de lui donner des guides qui puissent le conduire vers un si noble but.

C'est encore pour pouvoir traiter cet objet avec le plus d'avantage possible vis-à-vis du roi Charles 10 que l'on n'a pas voulu l'aborder en même temps que l'affaire si urgente de la délégation de pouvoirs au nom d'Henry 5. On a considéré que la décision quelque elle fût, favorable ou contraire, ne pouvait tarder désormais. Que par conséquent le devoir d'appeler l'attention du roi Ch. 10 et de la famille royale sur la nécessité de l'éducation du jeune et sur les responsabilités qu'elle engage serait incessamment rempli.

Telle est la véritable situation des choses et M. me rendra la justice de croire que si je n'ai pas profité avec empressement d'une circonstance qui m'eut procuré un bonheur aussi grand que celui de revoir mes princes après quatre ans de séparation et d'exil,⁵²

⁵² De fait, Clermont-Tonnerre ne reverra Charles X qu'une fois, en novembre 1836, accompagné de

c'est que j'ai eu la conviction profonde que je nuirais dans cette circonstance à la cause que je voudrais servir non seulement aux dépens de ma vie mais au dépens de tout ce que j'ai de plus cher. Que M. me permette encore de lui dire que si nous avons quelque espoir de réussir nous le devons à la manière pleine de déférence et de douceur qu'elle a adopté envers sa famille. Ce sont les armes avec lesquelles il lui sera donné de vaincre ses résistances; il ne faut pas se dissimuler d'ailleurs que tout ce qui pourrait arriver de sévère entre Prag[ue] et M. retomberait des côtés sur le jeune roi.

Je mets aux pieds de M. l'hommage de mon respectueux et profond dévouement.

°Lettre 13

Mémoire de 26 pages, daté de février 1835, adressé au roi Charles X.

Les fidèles serviteurs auxquels le roi Charles 10 a daigné faire connaître ses intentions et le système dans lequel il pense que les royalistes doivent se placer, pour parvenir à rétablir en France, le règne de la légitimité, croient qu'il y a pour eux devoir d'honneur et de conscience à exposer respectueusement à S. M. leurs loyales observations, et les conséquences qui leur paraissent résulter invinciblement de la situation des choses et de l'état des esprits.

Pour juger les motifs sur lesquels se fonde l'opinion de ses fidèles serviteurs, il est important que le roi daigne se pénétrer de leur position, et apprécier l'état de la France, qu'ils étudient sans cesse, et qui se révèle à eux chaque jour, par mille relations diverses. Placés en face des différents partis qui aujourd'hui divisent la France, et sans avoir d'engagement avec aucun, les fidèles serviteurs du roi savent quelles sont les forces, les intentions de ces partis, et par quels moyens on peut agir sur eux, dans l'intérêt de la cause royale.

Ces partis peuvent s'établir comme il suit:

- 1 Les hommes spécialement attachés à Mme. D[uche]sse de Berry; lesquels veulent Henry 5, et prétendent que sa mère peut seule diriger l'action royaliste, dans le véritable intérêt de son fils.
- 2 Les royalistes de principe, de dévouement, de devoir, qui ont vu avec douleur apparaître les actes de Rambouillet; mais qui après s'être soumis à la volonté royale, regardent depuis cinq ans leur foi monarchique comme engagée sans retour à Henry 5.

son fils cadet, et ils furent présents à la mort du vieux roi.

- 3 Les hommes qui par foiblesse ou par absence de principes fixes, se sont donnés à l'usurpation dès qu'elle a été maîtresse, et la servent, comme ils servaient la légitimité, sans dévouement, sans affection. Ils regardent Henry 5 comme investi du droit à la couronne, et c'est son drapeau qu'ils élèveraient, si tout à l'heure la providence appesantissait son bras sur l'usurpateur de ses droits.
- 4 Les hommes de Juillet dans quelque situation qu'ils se trouvent: qui voient l'édifice qu'ils ont élevé prêt à s'écrouler sur eux, et qui reconnaissent que la légitimité est le seul port de salut pour eux comme pour les libertés publiques, trouvent une garantie toute spéciale dans l'enfant qu'ils considèrent comme investi du droit de régner. . . sans doute la générosité du caractère du roi et de son auguste fils ne leur permet dans aucun cas, de redouter un châtement sévère; mais ils se sentent humiliés à l'idée de paraître devant des princes qu'ils ont si insolemment outragés, et ils ne veulent être ni graciés, ni disgraciés par eux. Enfin une 5ème subdivision se forme des hommes qui viennent d'élever tout à coup l'étendard de Charles 10 et de Louis 19, dans un journal qui a substitué à un titre ridicule, un titre pompeux, et dont la rédaction n'a ni convenance, ni mesure, ni talent. Ces hommes, car ils ne sont pas à proprement parler un parti, déclarent nuls les actes de Rambouillet, et constituent en état de rébellion contre leurs souverains légitimes, ceux qui ont obéi à ces derniers actes solennels de la royauté.

Dans cette situation des choses et des esprits, un honorable magistrat est arrivé de Prague,⁵³ pour faire connaître la pensée du roi Charles 10 à ses fidèles serviteurs, et il leur a dit "que loin de vouloir révoquer les actes de Rambouillet, S. M. entendait et qu'elle avait toujours entendu donner la suite la plus loyale et la plus complète à ces actes; mais que pour arriver à ce but d'une manière convenable, en raisons des éventualités qui peuvent se présenter, et surtout à cause de l'âge du jeune prince que ces actes ont investi par avance des droits à la royauté, S. M. entendait conserver l'autorité, et rester *roi de fait et de droit*, jusqu'au jour où son pouvoir étant reconnu et rétabli, elle pourrait dans la plénitude de sa puissance, renouveler librement un sacrifice qu'elle a cru devoir faire dans l'intérêt de ses peuples, en plaçant la couronne sur la tête de Henry 5; que par conséquence jusqu'à cette époque on doit laisser en quelque sorte *in nube* la personnification de la royauté, et agir exclusivement au nom de la légitimité prise d'une manière abstraitive; qu'enfin on doit s'en reposer avec une entière confiance sur les intentions du roi, qui au moment opportun les fera connaître à la France."⁵⁴

⁵³ Il s'agit de Billot.

⁵⁴ En marge: que jusqu'à cette époque la royauté repose uniquement sur Sa Majesté Ch. X.

Les fidèles sujets du roi qui placés en France, connaissent les choses de la France, sont pénétrés de la conviction que ce système aurait les inconvénients les plus graves, les conséquences les plus funestes; voici dans quelle situation ils pensent que la royauté doit agir et se placer.

Les actes de Rambouillet, quelque soient les circonstances dans lesquelles ils sont émanés de la volonté du roi, sont des actes solennels *et irrévocables de leur nature*; mais pour qu'ils puissent ressortir leur plein et entier effet, il faut que le jeune roi soit reconnu en cette qualité et que son gouvernement soit organisé autant qu'il le peut être pour diriger en son nom, l'action du parti royaliste: jusques là, bien que Henry 5 soit roi de fait et de droit, le roi Ch. 10 à son double titre de roi et d'ayeul, reste de droit et de nécessité *investi* de l'autorité royale, comme de l'autorité paternelle; mais il en reste investi pour l'exercer au nom et dans l'intérêt d'Henry 5.

Ces deux systèmes ont un même fondement, savoir: que les actes de Rambouillet sont des actes positifs qui doivent ressortir leur effet: ils annoncent aussi in même but, celui d'arriver à la réalisation des actes en conservant dans les mains du roi Charles 10 l'exercice de l'autorité royale et paternelle; nous allons les discuter pour voir s'ils sont également conséquents avec leur principe, et s'ils conduisent également au but que l'on veut atteindre.

Puisque le roi a reconnu la nécessité de maintenir les actes de Rambouillet; qu'il a persisté et qu'il persiste dans la résolution de les accomplir, ces actes sont à ses yeux comme aux yeux de la France et de l'Europe, des actes vrais, sérieux, subsistant: par conséquent on ne peut pas dire que le roi Charles 10 est roi de fait et de droit; car si le roi Ch. 10 est roi de fait et de droit, Henry 5 ne peut pas l'être, les actes de Rambouillet sont nuls, et l'on détruit implicitement par cette réserve, ce qui a été explicitement annoncé comme point de départ dy système. . . À la vérité on ajoute que le roi rétabli dans la plénitude de sa puissance, renouvellera immédiatement ou dans un temps très court, le sacrifice qu'il a fait à l'intérêt de ses peuples. Mais si le roi doit renouveler son sacrifice dans la plénitude de sa puissance, il ne regarde donc pas le sacrifice comme consommé, et les actes de Rambouillet comme des actes sérieux, positifs et qui engagent. Le dépôt de la royauté ne peut jamais être incertain, la soumission et le devoir des sujets ne peuvent être flottants, et aussi grave ??, quand il s'agit des droits et des devoirs fondamentaux de la société, on ne peut concilier la pensée qui tend à maintenir la volonté qui a dicté les actes et la pensée qui considère les actes eux-mêmes comme nuls. Enfin voici un point de vue qui montre que ce système remet tout en question et manque entièrement de réalité. Malheur et anathème à

quiconque oserait lever un doute sur la loyauté des intentions du roi Ch. 10, et croire que le jour où il serait rétabli sur le trône, il ne renouvellerait pas solennellement, ainsi qu'il s'y engage, l'acte qui a transmis la couronne à son petit-fils; mais d'abord qui connaît les desseins cachés de Dieu; qui a pu compter les jours que sa miséricorde réserve à son royal serviteur? Et dès lors qui peut garantir que le roi verra celui où il pourrait accomplir la résolution qu'il annonce? Ensuite si les actes de Rambouillet sont nuls ou incertains, s'ils n'ont pas consacré un fait irrévocable, l'adhésion donnée par M. le Dauphin à l'acte émané de son père tombe et devient nul de droit; par conséquent rien n'oblige M. le Dauphin à renouveler dans une situation différente, ce qu'il a cru devoir faire à Rambouillet, et il pourra dire, il pourra même croire que son devoir est de dire, que du moment où son auguste père a prononcé le mot "J'abdique" il est roi et veut rester roi. . . Certes ce n'est pas la crainte de voir régner un si bon prince, qui fait faire cette observation aux hommes qui ont le plus déploré les funestes conseils suivis en 1830; mais elle était nécessaire pour montrer que la nullité des actes de Rambouillet avec toutes ses conséquences est la baze implicite et réelle du système présenté au nom du roi. Que par conséquent c'est une illusion que de prétendre que ce système a pour baze et pour but le maintien de ces actes et leur exécution. . . Au reste la vérité des observations sur l'opposition entre la baze et le but explicitement énoncés d'une part, et le but et la baze implicite et réels de l'autre, est si positive qu'elle a frappé d'évidence tous les hommes qui savent creuser la questions politiques, et que tous se sont écriés: "Ou tirez les conséquences véritables du principe que vous posez, ou si vous en voulez d'autres quelques dangers qu'elles nous paraissent entraîner, posez nettement le principe qui les produit; en un mot n'établissez pas un système dont le moindre inconvénient est d'être impossible à comprendre."

Le système proposé par les fidèles serviteurs que le roi a daigné consulter n'a pas seulement l'avantage de tirer des conséquences justes, directes et positives du principe sur lequel il est fondé; il a encore celui de poser d'une manière nette, tranchée, évidente, le seul principe qui aujourd'hui soit admissible en France; arrêtons nous un moment sur cet objet, pour l'établir dans toute sa force et dans toute sa vérité.

Les actes de Rambouillet, quelles que soient les circonstances dans lesquelles ils ont apparus, sont des actes solennels émanés dans toute la plénitude des facultés royales, de la volonté du roi et de celle de son auguste fils; . . . qui oserait articuler le contraire? Le roi n'était-il pas à la tête de 15,000 hommes d'élite, avec 22 pièces de canon? Le camp de Lunéville, le camp de St. Omer ne marchaient-ils pas sur Paris? Tous les régiments n'attendaient-ils pas avec l'anxiété la plus vive des ordres, pour accourir au secours du

roi? Y avait-il en France une seule ville, la capitale exceptée, où l'on eut levé l'étendard de la révolte? Le roi pouvait par conséquent, au lieu du parti qu'il a pris, prendre le parti contraire; et si des conseils timides ou perfides, ont égaré sa volonté, toujours est-il que cette volonté suprême a été librement ce qu'elle a prétendu être; et qu'il n'est permis à personne, pour l'infirmier, pour invalider ses actes, d'arguer des circonstances dans lesquelles elle s'est manifestée.

En second lieu, ces actes ont reçu une sanction légale et un commencement d'exécution qui leur donne un nouveau degré de solennité, par le dépôt que le duc d'Orléans en qualité de lieutenant général du royaume, nommé par le roi, en a fait, avant d'avoir consommé sa trahison, entre les mains des chambres, dont alors la réunion et les actes étaient encore légitimes.

Enfin depuis cette époque, et surtout de 1830 à 1833, le roi a constamment agi ou paru agir, dans la pensée que les actes de Rambouillet étaient irrévocables; ainsi l'avènement d'Henry 5 a été solennellement annoncé à la garde.⁵⁵ Ainsi arrivé à Lullworth le roi Ch. 10 a révoqué la commission de lieutenant général donnée au duc d'Orléans, à cause de sa félonie, mais sans révoquer l'acte par lequel il avait en commun avec son auguste fils transporté les droits de la royauté sur la tête de son petit-fils. Ainsi en 1831, in acte émané du roi avait investi Mme, duchesse de Berry, du titre et des droits de régente du roi mineur, dans le cas où, entrée en France, elle aurait fait reconnaître son autorité dans une province ou dans une ville où siégerait une cour royale; ainsi, lors des tristes révélations que fit apparaître ds détention à Blaye, la famille royale agita en présence d'un personnage considérable, qui s'était rendu à Prague, la question de savoir si l'exercice de l'autorité royale pendant la minorité du jeune roi ne serait pas confiée à Mme la Dauphine. Ainsi enfin le roi a adressé en Bretagne, des ordres signés de lui, pour prendre les armes, proclamer Henry 5 et établir son gouvernement . . . À cela l'honorable interlocuteur, interprète des pensées du roi, dit que tout dans cet ordre était conditionnel et dépendait du succès: mais alors on lui répond, restons dans le même système, continuons la même action; et puisque le roi veut toujours ce qu'il a toujours voulu, puisqu'en un mot il veut le succès, c'est-à-dire la proclamation et l'établissement du gouv. d'Henry 5, qu'il ordonne explicitement aujourd'hui comme il a ordonné explicitement alors, d'agir au nom et dans l'intérêt d'Henry 5; car s'il dit ou s'il laisse entendre, ou s'il résulte par des conséquences irréfragables, de ce qu'on dit en son nom, que les actes de Rambouillet sont nuls et qu'Henry 5 n'est pas roi, ou ne

⁵⁵ "Ainsi l'ordre, pendant le voyage de Cherbourg, a été, à plusieurs reprises, donné par le jeune roi" rayé au crayon.

peut pas l'être, c'est comme si le roi disait aux Bretons, aux Vendéens, qui ont versé leur sang pour la cause du jeune Henry, qui gémissent dans les prisons, qui errent dans l'exil, ou se cachent dans les bois, qui périssent de misère, et qui crient "Vive Henry 5" en portant leur noble tête sur l'échafaud dressé par l'usurpation, que la cause qu'ils ont soutenu n'était pas la véritable, que loyaux dans leurs intentions ils étaient coupables de fait, et que celui qui les a trompés, c'est le roi pour lequel seul ils devaient se sacrifier.

On se demande maintenant si en présence de tels faits, il est possible de revenir sur un passé de cinq ans, et de ne pas établir nettement en principe, pour en tirer les conséquences justes et utiles, que les actes de Rambouillet sont des actes irrévocables, et que l'on doit agir explicitement au nom de l'intérêt de l'enfant que ces actes ont investi de la royauté? D'autres motifs de politique applicables viennent encore militer en faveur de cette conclusion.

1) Lorsqu'en 1830 la France dans la stupeur que lui avait causé la lutte sanglante engagée dans la capitale à la suite des ordonnances de Juillet, fut informée que des actes émanés du roi Charles 10 et de son auguste fils, avaient transporté les droits à la couronne sur la tête du jeune Henry, tous ses vœux se portèrent immédiatement vers cet enfant de miracle, gage de paix, de réconciliation et de bonheur. Le roi pendant toute sa route, chaque fois que des hommes dévoués à la monarchie durent se séparer de son escorte, leur donna ordre de travailler au succès de la cause de son petit-fils, leur demandant d'être aussi fidèles à leur jeune roi, qu'ils le lui avaient été à lui-même . . . Deux années s'écoulèrent et pendant ces deux années aucune démarche, aucun acte ne vint déranger la conviction où étaient tous les français, que le roi de la légitimité et du droit était Henry 5. Mme d[uch]esse de Berry arriva; elle leva le drapeau de son fils; tous les royalistes fidèles la secondèrent de leurs efforts, de leur bourse, de leurs vœux; et, bien que le roi Charles 10 n'approuvât pas l'époque prématurée qu'elle choisit pour hasarder une telle tentative, il était si loin de désapprouver le drapeau sous lequel les français fidèles étaient appelés alors à se ranger, qu'il avait donné des ordres écrits et verbaux d'obéir à Madame et qu'un homme honoré de sa haute confiance,⁵⁶ porteur de l'acte qui la constituerait régente, était resté longtemps près d'elle, tandis qu'elle se préparait à son entreprise. Cependant des événements à jamais déplorables ayant mis fin pour Mme. Desse. de Berry à toute possibilité d'un rôle politique, ses amis qui malgré tout prétendaient le lui continuer, répandirent qu'elle seule dans sa famille voulait sincèrement la royauté de son fils. Les hommes dévoués à la cause royale et personnellement attachés au roi Ch. 10 et à Mr. le Dauphin, voyant le fâcheux effet que

⁵⁶ Le duc de Blacas.

ces bruits répandus avec affectation produisaient parmi les royalistes, supplièrent le roi de les faire cesser, en s'expliquant nettement et en donnant l'ordre positif d'agir au nom et dans l'intérêt d'Henry 5. Malheureusement ce conseil fut rejeté. Quelques hommes d'une position secondaire prétendirent avoir mission pour annoncer la nullité des actes de Rambouillet; des lettres venues de Prague, des personnes envoyées, entretenirent une funeste incertitude: les partisans de Mme. Desse. de Berry en profitèrent pour essayer de nouveau de relever son influence et de là est résulté l'état de division, de découragement, d'abandon du parti royaliste et l'anéantissement de son action . . .

2) Ainsi de 1830 à 1832 on a constamment agi dans l'hypothèse que les actes de Rambouillet faisaient la loi de la France, et la France amie ou ennemie, royaliste ou révolutionnaire, a vécu dans cette conviction, elle y a vu son avenir, elle y a placé ses espérances. Les royalistes ont vu dans ces actes la règle de leurs devoirs, les hommes politiques la base de leurs combinaisons. Depuis 1833, des incertitudes ont été jettées dans l'opinion royaliste, par des voies détournées, et il est résulté de cette première déviation de système, non pas la division du parti royaliste, mais le refus de toute action. Maintenant le changement de doctrine est consenti, avéré, proclamé, en voici les conséquences qui sont imminentes, ou plutôt qui sont déjà réalisées.

Les partisans spéciaux de Mme Desse. de Berry affirmaient depuis deux ans que les intentions réelles, quoique non manifestées de Prague, étaient d'annuler en principe et par suite en fait les actes de Rambouillet. Les hommes dévoués à la famille royale repoussaient de toutes leurs forces cette assertion: aujourd'hui elle est confirmée par le système dans lequel le roi déclare vouloir entrer; par conséquent ce parti va se fortifier de tous les hommes d'énergie et d'action, que le dévouement, l'ardeur, l'ambition, le besoin de la vengeance empêchent de comprendre, que dans la position où Mme Desse. de Berry s'est placée, elle ne peut plus jouer un rôle politique en France, utile à la cause de son fils. Ce parti ainsi renforcé n'aurait pas assez de puissance pour obtenir le résultat auquel il prétend; mais il en aura assez pour jeter dans la cause royale en opposition aux vues du roi la plus grande perturbation.

3) Lorsqu'en 1833 les agents secondaires et quelques correspondants subalternes eurent jetté de l'incertitude sur les intentions de la famille royale et sur le maintien du système regardé comme approuvé par elle de 1830 à 1832, il se manifesta dans plusieurs provinces des dispositions à agir pour la cause de Henry 5, indépendamment de la cour de Prague et en opposition aux vues qui commençaient à se laisser pénétrer. On parla de former des juntes, qui se communiqueraient entre elles; d'organiser une Junte supérieure, pour centraliser l'action royalistes des juntes particulières; en

un mot on proposa d'imiter les Espagnols, à l'époque où leur roi Ferdinand 7 était prisonnier à Valençay, en considérant Henry 5 comme retenu par sa famille et comme dépouillé par elle de ses légitimes droits . . . Les fidèles serviteurs du roi informés de cette disposition des esprits parmi les royalistes, non seulement rejetèrent toute proposition tendante à la réalisation d'un semblable projet, mais ils employèrent toute leur influence pour le faire évanouir; ils y parvinrent mais ce fut uniquement par les assurances qu'ils donnèrent que la royauté d'Henry 5, et par conséquent la réalité des actes de Rambouillet, était la doctrine de Prague, comme le vœu de la France, et qu'agir dans une autre supposition, c'était manquer à ses devoirs, au lieu de les accomplir, c'était faire injure au roi, c'était nuire essentiellement à la cause que l'on prétendait vouloir faire triompher. Qu'arrivera-t-il maintenant s'il on entre dans ce système? La masse des royalistes se divisera en trois parts; l'une, formée des hommes apathiques, et d'un dévouement peu certain, qui voyant la discorde s'introduire dans la cause royale, désespéreront de son succès, et arrivant par une analogie naturelle, à croire à la stabilité de ce qui existe, s'y rattacheront et le fortifieront de leur masse et de leur adhésion; l'autre, formée des hommes énergiques, qui regardent comme un devoir d'agir dans le sens de leurs convictions; lesquels s'organiseront alors dans toute l'étendue de la France, non seulement en dehors de toute dépendance, mais dans un état d'hostilité ouverte et déclarée à l'égard de la famille royale; cette portion de royalistes qui se considère comme placée par le roi lui-même dans une situation où il avait le droit de la mettre et dont il n'a plus le droit de l'ôter, est la plus forte en nombre; elle croira qu'une cause toute morale a besoin d'un fondement moral et ne se rattachera pas au parti spécial de Mme. Desse. de Berry, mais elle agira avec une énergie en dehors des directions que le roi voudra donner, comme elle agira dans un sentiment de devoir rien ne pourra la détourner d'une résolution sur laquelle il n'est pas besoin de s'appesantir pour montrer tout ce qu'elle recèle de conséquences funestes. Enfin, les hommes dévoués au roi, les hommes prudents et éclairés croiront devoir s'abstenir de toute manifestation et attendront un meilleur avenir des événemens qu'il plaira à la providence de faire naître.

Au milieu de ces divisions du parti royaliste, un autre péril nous menace. Les hommes qui dans tous les événemens politiques n'ont cédé qu'aux suggestions de l'intérêt personnel sont convaincus que l'établissement de 1830 ne peut pas subsister, et que pour avoir en France une garantie de stabilité, de bonheur et de paix, les Français finiront par reconnaître la nécessité du principe de la légitimité. Ils savent en outre que le rétablissement de la légitimité doit avoir pour baze et pour conséquence la réconciliation de tous les Français; mais ils veulent que cette réconciliation se fasse dans l'intérêt de la révolution, de ses hommes et de ses principes. Tant qu'ils ont vu la France

royaliste unie dans une même conviction, touchant les droits d'Henry 5, comme d'un autre côté les hommes qui ont de si graves reproches à se faire à l'égard de Ch. 10 et de son fils trouvaient une garantie spéciale et plusieurs une espérance toute particulière dans l'avènement et le règne d'un enfant, ils ont laissé agir la nature des choses et se sont tenus uniquement en mesure de profiter de tout ce que les circonstances pourraient présenter de favorable à leurs intérêts; mais aussitôt qu'ils ont vu la division jettée dans le parti royaliste et les dissidences avec la famille royale, ils se sont dit, non sans raison: "si nous adoptons Henry 5, si nous arborons son drapeau, nous aurons d'abord avec nous la partie de la France qui tient à la révolution; et comme ensuite la France royaliste divisée contre elle-même ne pourra rien sans nous, elle de rattachera à nous, si ce n'est en masse, du moins par les hommes qui ont de l'avenir et qui ne sont pas inébranlables dans des principes exclusifs . . . d'un autre côté les puissances étrangères, qui verront le système adopté par la cour de Prague repoussé par la masse des royalistes, et les royalistes réduits à l'impuissance par leurs divisions, comprendront que c'est par nous et uniquement par nous qu'une restauration est possible, et dans cette situation, il ne nous restera plus qu'à arracher le jeune Henry à sa famille, ce qui à l'aide de nos relations doit se faire sans beaucoup de difficultés" . . . (ce parti maintiendrait l'expulsion de la famille royale) Nous devons le dire au roi, si l'on persévère à Prague dans le système d'infirmer les actes qui ont investi le duc de Bordeaux des droits à la couronne, cette combinaison perfide est celle qui pour le malheur de la France et de l'Europe, a le plus de chances de succès.

5) Les puissances étrangères se sont unies au système suivi de 1830 à 1832; plusieurs ont approuvé, encouragé et même secrètement secondé l'entreprise de Mme Desse de Berry. Toutes les fois que leurs ambassadeurs se sont trouvés en situation de s'expliquer sur le roi de la légitimité, ils ont toujours nettement tranché la question en faveur de Henry 5. Enfin le premier ministre d'un grand potentat, interrogé sur cet objet, a répondu sans hésiter, Henry 5 est le roi légitime, non seulement en France, mais dans toutes les chancelleries de l'Europe . . . Comment d'ailleurs en eut-il été autrement, quand aucune protestation contre l'acte qui a investi le duc de Bordeaux des droits à la couronne, n'a été faite ni adressée aux souverains étrangers, ni à la France ? . . . Dans cette situation, tant que l'Europe pourra croire que le parti royaliste marche d'accord avec lui-même et d'accord avec la famille royale, elle portera nécessairement ses vues vers une restauration franchement monarchique. Mais le jour où elle verra la discorde allumée dans ce parti et sa séparation violente de toute influence du roi et de la famille royale, elle sera d'abord amenée à douter plus positivement Louis-Philippe, et le jour où la force des choses rendra sa chute inévitable, il est certain qu'elle se

concertera d'autant plus naturellement avec le parti qui prépare une restauration de la légitimité dans l'intérêt de la révolution, que le chef de cette nouvelle secte doctrinaire est l'homme qui exerce le plus d'empire sur la diplomatie européenne . . . et qu'on ne dise pas que l'Europe irritée ou effrayée des théories publiées par certains journaux, repousse l'idée d'une restauration faite par le parti royaliste; l'Europe sait d'abord qu'il ne faut pas confondre le parti royaliste avec les journaux qui se disent ses organes; elle sait que c'est uniquement chez les royalistes que l'on trouve encore les vrais principes de monarchie, comme les vrais sentiments de fidélité; enfin elle sait que les événements qui amèneront une restauration faite en faveur d'Henry 5 par les royalistes réunis sous l'influence de la famille royale, domineront nécessairement tous les systèmes, et qu'en dépit de toutes les aberrations des journalistes et des journaux, force sera à la France de sortir définitivement de l'ornière des révolutions . . . Par conséquent les résultats du système dans lequel l'honorable interlocuteur a proposé d'entrer, serait de relever autant qu'il est susceptible de l'être le parti spécial de Mme. Desse. de Berry; de faire passer sous la bannière de l'usurpation une portion de royalistes; de soulever contre la famille royale, de pousser à une rupture ouverte, à un système de répulsion organisé dans toutes les parties de la France, les hommes énergiques et prononcés du parti royaliste; de condamner à l'inaction ceux qui ne voyent de restauration véritable que celle qui s'opérera au nom d'Henry 5, avec l'union et l'appui de son ayeul et de sa famille; de favoriser l'intrigue des révolutionnaires profonds qui ont su profiter de toutes les révolutions pour se replacer sans cesse à la tête des affaires, et qui veulent se servir de ce qu'Henry 5 est seul possible, pour assurer définitivement à l'aide de la légitimité, le triomphe des principes révolutionnaires et le pouvoir des hommes de révolution; enfin d'aliéner l'Europe de la cause royale et de donner à Louis-Philippe au milieu de ces tristes dissensions, le moyen le plus avantageux pour lui, de consolider, d'affermir, même de perpétuer son usurpation.

Pour combattre ces conséquences de son système, que peut opposer l'honorable interlocuteur ? La réunion des hommes qui viendront se ranger sous la bannière du bride-oison ? Mais déjà depuis deux ans les doctrines du bride-oison, ou si l'on veut du Journal *La France*, sur les actes de Rambouillet, sont colportées par des agents, insinuées dans des correspondances, et personne en France ne les a adoptées. Bien plus, on sait que c'est sur l'instigation de la cour de Prague que le bride-oison a levé son étendard. L'honorable interlocuteur a même dit à ce sujet que c'était surtout pour répondre à des impertinences que certains journaux royalistes s'étaient permises envers des personnes qui approchent le roi Charles 10 et envers le roi Charles 10 lui-même, qu'on avait voulu avoir un organe à Paris. Il est vrai qu'il a ajouté que cet organe

n'était point avoué comme officiel, encore qu'on l'approuvât au fond; mais il n'en est pas moins vrai qu'on sait qu'il reçoit des fonds de Prague; que des lettres approbatives lui sont écrites au nom du roi; et que par conséquent on le regarde comme l'organe officiel et avoué de la cour du Hradschin. Eh! bien, malgré cette conviction quel effet a-t-il produit ? L'honorable interlocuteur a-t-il pu rallier à sa doctrine un seul homme dans la capitale, qui ait un poids politique de quelque gravité ? En a-t-il pu nommer un seul, quand on l'a interrogé sur ce point ? A-t-on vu dans les colonnes du journal *La France* une seule adhésion souscrite d'un nom connu ? Non certes; et il importe de faire cette remarque que si des gens de bien, poussés par un noble mouvement de fidélité et d'attachement à l'auguste personne de S. M. Ch. X, plaçant leurs sentiments au dessus des considérations politiques adoptent le système proposé par l'honorable interlocuteur, ils n'oseraient faire une manifestation publique de leur opinion, parce qu'ils sont convaincus qu'elle serait mal accueillie par la pensée publique en France, ce qui justifie trop bien les considérations politiques que nous avons développées plus haut.

Le système proposé par les fidèles serviteurs du roi est destiné à produire des résultats tout contraires: il a d'abord l'avantage de poser un principe clair et d'en tirer des conséquences justes et directes. Il présente ensuite à la France le seul drapeau autour duquel elle puisse se rallier. Il ne laisse aux partisans de Mme. Desse. de Berry aucun prétexte pour rendre à cette princesse la position d'un chef de parti; il offre aux royalistes au lieu d'une cause d'irritation, de défection et de rupture, un motif de réunion sous l'autorité de la famille royale, de docilité à l'impulsion du roi, de soumission à ses ordres; il arrache enfin aux mains des révolutionnaires le drapeau de Henry 5, que la division, les découragements, la retraite du parti royaliste, leur permettraient seuls d'arborer dans l'intérêt de la révolution. Ainsi il prévient tous les maux que produit le système de l'honorable interlocuteur, et il conduit positivement au but que celui-ci ne peut atteindre.

On fait une objection et l'on dit: le roi veut l'accomplissement des actes de Rambouillet, mais, pour pouvoir y parvenir, en raison de l'âge de son petit-fils, il faut qu'il conserve l'autorité et qu'il l'exerce. Or comment peut-il la conserver et l'exercer réellement, si elle ne lui appartient pas en propre, si en un mot il n'est pas roi de fait et de droit ? Nous avons montré par les irréfragables conséquences de cette doctrine, combien elle est funeste, et comment elle a pour résultat inévitable de sauver ce que l'on veut perdre, de perdre ce que l'on veut sauver. Mais examinons la en elle-même, et nous verrons qu'elle manque même ici le but spécial qu'elle a pour objet.

Le roi veut conserver l'autorité, pourquoi ? pour être obéi sans doute ? Obéi de qui ? De la France: de la France royaliste d'abord, de la France révolutionnaire ensuite. Mais la France royaliste se regarde comme engagée par la foi monarchique à la royauté d'Henry 5, et la France révolutionnaire place en lui son espérance: c'est par conséquent au nom de Henry 5, et uniquement à ce nom que la France peut obéir. Vouloir lui commander à tout autre nom, à celui de Charles 10 lui-même, malgré le bonheur dont elle a joui sous son gouvernement, c'est vouloir la faire sortir d'une situation dans laquelle le roi a eu, il y a 5 ans, le pouvoir de la placer, mais dont aujourd'hui elle n'admet pas qu'il ait celui de la faire sortir. En vain lui dira-t-on que l'intention du roi, en reprenant la couronne, est de la placer sur la tête de son petit-fils; la France s'inclinant avec respect répondra qu'elle ne doute point de la loyauté des intentions du roi Ch. 10; qu'elle est prête à lui obéir comme au chef de la famille, comme au dépositaire naturel, à l'organe nécessaire de la volonté royale, qui ne peut exister que fictivement dans son petit-fils, mais que son petit-fils est roi, et que du moment où le roi Charles 10 veut agir et commander comme roi de fait et de droit, il y a devoir sacré pour elle à lui refuser son obéissance; par conséquent dans le système de l'honorable interlocuteur, le roi voulant l'impossible, au lieu de vouloir ce qu'il peut, n'obtiendra pas l'obéissance, parce qu'il la demande à un titre auquel il ne peut l'imposer; tandis que dans le système proposé par ses fidèles serviteurs, le roi obtiendra l'obéissance, parce qu'il exercera l'autorité à un titre auquel personne ne peut aujourd'hui lui contester le droit de le faire.

Mais, ajoute l'honorable interlocuteur, l'autorité royale de fait et de droit n'est pas seulement nécessaire au roi, pour agir dans l'intérêt de la royauté légitime, elle lui est indispensable pour maintenir le jeune Henry dans le respect et la soumission pour son grand-père, qu'il réclamerait pour lui-même, s'il savait qu'il était vraiment roi et que son grand-père a cessé de l'être. À cela les fidèles serviteurs du roi répondent, que si le caractère et les dispositions du jeune prince sont tels que l'honorable interlocuteur les a représentés lui-même, ce danger n'existe dans aucun cas; que si son caractère est autre, si ses dispositions sont différentes, le danger sera bien plus grand, car le jour où le jeune roi apprendra qu'on ne l'a pas élevé dans la vérité des faits, qu'on lui a caché sa position réelle, et que pour conserver sur lui le pouvoir paternel, on l'a dépouillé du pouvoir royal, il est impossible que le ressentiment qu'il en éprouvera ne fasse pas dans un enfant dont l'âme est haute une explosion dont les conséquences seront d'une gravité difficile à calculer. Enfin il est évident, quel que soit l'hypothèse dans laquelle on se place, que le jeune roi conservera plus de déférence, de respect, de soumission pour son grand-père quand il saura que de toutes parts en France les royalistes se soumettent à

son autorité et exécutent ses ordres; que lorsqu'il verra la France entière et les hommes dont le dévouement est allé jusqu'à sacrifier leur vie pour sa cause, résister et se placer à l'égard du roi qu'il vénèrent, dans un état voisin de la rébellion, et cela parce que dans leur conscience ils ne croient pas pouvoir reconnaître d'autre roi légitime que celui qu'une double abdication a investi des droits à la royauté . . . Ici donc comme dans tout le reste, le système proposé par les fidèles serviteurs du roi, est le seul vrai, le seul utile, le seul qui puisse conduire au but que S. M. veut atteindre.

Une autre considération a été mise en avant par l'honorable interlocuteur. Si les actes de Rambouillet subsistent, a-t-il dit, s'ils sont irrévocables, et que Dieu dans sa colère retire le duc de Bordeaux à l'espoir de notre avenir, le jour où ce malheur arrive, le duc d'Orléans est roi légitime et les royalistes sont obligés de lui obéir comme tel. Ce raisonnement est spécieux sans doute, mais voici ce que les fidèles serviteurs du roi lui opposent: 1) le duc d'Orléans ayant détrôné son roi et usurpé la couronne, est félon, d'après les lois de la monarchie, et ne peut jamais devenir roi légitime. 2) Le père du duc d'Orléans est régicide: le duc d'Orléans ne peut avoir de droit à la couronne que celui qu'il tiendrait de son père, et l'on n'hérite pas de ceux qu'on assassine. 3) Les actes de Rambouillet sont irrévocables dans les droits qu'ils confèrent au duc de Bordeaux; le duc de Bordeaux pour recueillir le bénéfice de ces actes n'a qu'une condition à remplir, c'est de vivre; mais le jour où il mourrait, le bénéfice de ces actes ne peut passer au duc d'Orléans, car le duc d'Orléans était chargé par le roi de faire proclamer Henry 5, et loin de remplir sa mission, il s'est rendu traître à son roi en ramassant dans le sang et dans la fange le bandeau dont il ceint son front. 4) Enfin la providence a permis que le duc d'Orléans élevât lui-même une barrière entre lui et le trône de France, quand il a reconnu la nouvelle révolution qui vient de changer en Espagne l'ordre de succession au trône. En effet, les fils de Louis 14 n'avaient renoncé à leurs droits éventuels au trône de France que parce que la loi Salique leur assurait la possession héréditaire de celui d'Espagne: mais du moment où la loi Salique est abolie en Espagne, et où son abolition est reconnue par la France, de ce moment les Bourbons d'Espagne reprennent les droits au trône de France et ces droits sont antérieurs à ceux du duc d'Orléans: par conséquent dût notre malheur aller jusqu'à perdre tous nos princes, dussent trois générations de rois descendre à la fois dans la tombe, le duc d'Orléans ne serait pas même alors le roi de la légitimité et du droit, il ne serait que ce qu'il est, un usurpateur et un traître.

Conclusion

Les fidèles serviteurs de S. M. dévoués aux intérêts de la France, fermement attachés au principe inviolable de la légitimité, supplient le roi Ch. X, d'accorder

quelque confiance à leur zèle, et aux soins avec lesquels ils étudient la situation présente du pays, les chances d'un meilleur avenir, et s'efforcent de contribuer au triomphe de la loi fondamentale du royaume et des droits de la maison royale. Ils supplient le roi de vouloir bien, pendant les jours d'exil, et tant que la royauté, privée de l'exercice de son pouvoir, ne peut parler aux peuples avec une autorité égale à sa dignité, maintenir l'effet actuel des actes solennels de Rambouillet, appeler les peuples à se réunir aux pieds du jeune prince que ces actes ont investi de la puissance royale, et attendre ainsi les événemens qu'il plaira à Dieu de produire, faisant connaître au chef de la famille royale ce qu'il est possible et convenable de faire pour le salut de la France, pour l'honneur et la consolidation de l'autorité royale, pour le maintien des droits héréditaires de la maison de France.

°Lettre 12

Quatre pages sur papier à filigrane: d'un côté, médaillon avec portrait à gauche de Charles X, et la légende "Charles X roi de France et de Navarre", de l'autre côté un écusson ovale avec un monogramme (deux C adossés et entrelacés) et trois fleur-de-lys 1 et 2, timbré d'une couronne royale. En bas au milieu, "F. Johannot."

Cette lettre est adressée à Charles X, elle date de février ou mars 1836.

Le R[oi] Ch[arles] 10 dans sa sollicitude royale et paternelle, désire savoir quel est en France l'état des esprits après cinq ans et demi de révolution afin d'asseoir plus sûrement ses calculs d'avenir dans l'intérêt de la France. Pour parvenir il est indispensable de reprendre la suite des faits à partir de la malheureuse catastrophe qui a replongé notre patrie dans l'abyme des révolutions.

À cette époque la France se trouva presque immédiatement partagée en trois partis ennemis, celui du duc d'Orléans, le vieux parti du 1688 français, qui après avoir vaincu avec le parti républicain s'empara des fruits de la victoire. Le parti républicain frustré, pris pour dupe, et profondément blessé; le parti royaliste vaincu dans la défaite de la royauté, mais n'ayant pas même eu le temps, ni la possibilité de combattre pour la défendre.

Le rapport de ces trois partis et les dispositions générales des esprits sont telles, que celui qui est en possession de la force armée, et de l'organisation administrative tant qu'il en use convenablement peut contenir les deux autres et dominer le pays, et que celui qui est maintenant au pouvoir peut en abuser longtemps à cause de l'inimitié réciproque des deux autres et de la mollesse de sentiment des masses. Si dans l'état actuel une catastrophe imprévue et subite venait à le renverser, le parti de la légitimité n'étant

pas organisé de manière à présenter un centre autour duquel les hommes voulant un ordre quelconque pussent se rallier, une longue série de malheurs ram[èn]erait seule la France à la situation véritable, et alors dans quel état serait-elle? Et que de temps s'écoulerait avant qu'elle pût recueillir les bienfaits du principe d'ordre, dont l'absence est la cause de tous les maux.

Le but que l'on doit se proposer et qu'il est urgent d'atteindre, est donc de disposer et d'organiser le parti royaliste de telle manière, que le jour où un événement violent ou parlementaire, ou tous les deux à la fois, détruirait le pouvoir de l'usurpation, il puisse rallier autour de lui tous les hommes qui aiment l'ordre, et qui ont un intérêt à le conserver. Vouloir plus, c[']est]-à-d[ire] vouloir par une action vive du parti royaliste renverser ce qui existe, serait un projet insensé d'une part, à cause de la disposition générale des masses qui leur fait préférer de conserver ce qui est plutôt que de s'exposer aux conséquences du passage qui peut conduire à un état meilleur, de l'autre à cause du sentiment commun d'inimitié contre le parti de la légitimité, qui dans le cas d'une levée de boucliers de sa part réunirait immédiatement contre lui le parti républicain aux hommes de l'usurpation orléaniste. Troisièmement parce qu'il ne faut pas que le parti de la royauté légitime puisse être accusée d'avoir ajouté aux maux de la France pour arriver au triomphe de ses intérêts et de ses sentiments; il ne doit se présenter que pour la sauver d'une perte évidente ou consommée, en un mot le parti de la légitimité doit attendre que dans la lutte des deux partis de la révolution, l'un d'eux soit tellement opprimé, écrasé, détruit qu'il n'en reste que des débris, et que ces débris ne pouvant plus aspirer à la victoire n'aient de ressource et de salut que dans le retour à la légitimité.

Le parti des hommes de l'usurpation préférerait la légitimité à la république, mais avant tout il se préfère lui-même; il a le pouvoir, il veut le garder, il ne le donnerait à la légitimité que s'il n'avait pas d'autre moyen de l'ôter aux républicains.

Le parti républicain a plus de haine pour les hommes de l'usurpation que pour ceux de la légitimité, mais il a plus d'affinité avec le système et il le préfère surtout parce qu'il lui voit moins de garanties de stabilité. Toutefois la haine des hommes, la haine spéciale de l'homme, est le sentiment qui domine aujourd'hui sa conduite et chaque jour creuse l'abîme qui les sépare.

Pour que le parti royaliste puisse agir et sauver la France le jour où la Providence en signalera la possibilité par quelque grand événement, il faut qu'il y ait unanimité dans les sentiments, certitudes dans les devoirs, unité dans l'action, il est d'autant plus urgent qu'il soit dans cette position que le temps marche, que cinq ans se sont écoulés, et que dans ces cinq années trois fois la Providence a conduit l'usurpation et l'usurpateur au

bord de l'abyme, comme pour avertir la France du sort dont ils sont menacés.

Mais comment le parti royaliste peut-il avoir unanimité dans ses sentiments, sécurité dans ses devoirs, unité dans son action? C'est une question décidée par une suite de faits qu'il faut prendre dans la situation où la Providence l'a mise.

Les devoirs des royalistes sont tracés depuis 1830 par les actes de la royauté, ces actes sont émanés du roi et de son fils, dans la plénitude de leur liberté, comme de leur puissance royale, à la tête de leur armée, lorsque Paris seul avait levé l'étendard de la révolte. Ils ont été solennellement déposés et reçus dans les archives des deux premiers corps de l'État, ils sont tels en un mot que les royalistes n'ont pas le droit de discuter leur valeur, et qu'il y a devoir pour eux d'en suivre l'exécution dans toutes les circonstances et par tous les moyens que la divine Providence peut mettre à leur disposition.

Des faits subséquents ont confirmé cette doctrine d'une manière irréfragable, le 1^[e]r est l'acte de Lullworth, fait en Angleterre et déposé dans toutes les chancelleries de l'Europe, dans cet acte le roi en retirant au duc d'Orléans la lieut[enan]ce générale du royaume à cause de sa félonie, se réservait de pourvoir à la régence pendant la minorité de son petit-fils;⁵⁷ le second est l'ordre donné en Bretagne et signé du roi de s'armer pour la défense du throne de Henry 5.⁵⁸

Par conséquent les royalistes doivent marcher dans la voie que le roi a tracée lui-même, et réunir leurs efforts aux siens pour arriver à l'accomplissement des actes de 1830. Mais s'ensuit-il que ces actes solennels, irrévocables, en ce qui concerne le duc de Bordeaux, fussent également obligatoires en faveur du duc d'Orléans, si la Providence rappelait prématurément dans sa colère l'enfant qu'elle a paru nous donner dans sa miséricorde? Non, parce que ces actes alors n'étant pas seulement inexécutés, mais rendus inexécutables par la félonie du duc d'Orléans, celui-ci dans aucun cas n'en pourrait recueillir le fruit.

Une autre conséquence de cette situation, c'est que le R[oi] Ch[arles] X et à son défaut le roi son fils, conservent nécessairement l'exercice du pouvoir royal comme de l'autorité paternelle et qu'ils doivent l'employer p[ou]r parvenir à l'accomplissement

⁵⁷ Pendant qu'il était à Lullworth, d'août à octobre 1830, Charles X envoya une lettre aux cours d'Europe, condamnant la trahison du duc d'Orléans, affirmant son attachement à la Charte de 1814, et confirmant son abdication de Rambouillet. Le Dauphin ne signa pas la lettre (Changy 225). Plus tard, la Déclaration du 27 novembre 1830, faite à Holyrood, confirma les abdications de Charles X et du Dauphin, et réserva au vieux roi la régence (Changy, 106).

⁵⁸ Peut-être les Dispositions Générales pour le Soulèvement du 25 janvier 1831 (Changy 158), prévoyant une Régence de la duchesse de Berry, et donc implicitement confirmant les abdications.

des actes souverains de 1830, jusqu'au jour où H[enry] 5 sera proclamé, ou jusqu'à l'époque à laquelle ils jugeront utiles de lui remettre la direction des affaires.

C'est ainsi et seulement ainsi que la légitimité peut avoir une action régulière, utile, puissante, et s'assurer l'avenir. Malheureusement des paroles ambiguës, souvent même contradictoires ont été rapportées, colportées, commentées, par des hommes qui se disaient autorisés à faire connaître la pensée royale, et ont jetté dans les esprits des royalistes une incertitude funeste sur la personification de la royauté, et par conséquent sur leurs devoirs. De là il est résulté un découragement véritable p[ou]r les uns, et p[ou]r d'autres un prétexte de s'accomoder au temps. Le mal surtout a été grand lorsqu'un journal⁵⁹ qui s'est annoncé comme l'organe de P[rague] est venu jeter le désordre dans toutes les convictions, l'inquiétude dans tous les sentiments, et donner à la cause de l'usurpation de tels avantages par ses principes imprudents que les hommes qui ont vu jadis son principal rédacteur aussi ardent p[ou]r les doctrines contraires, qu'il est violent et emporté dans celles qu'il professe aujourd'hui, ne sont pas sans quelque appréhension que les secours de Prague ne soient pas les seuls qui échauffent son zèle.

Il y a nécessité et nécessité urgente à faire cesser ce prétendu organe, qui par le peu d'abonnés qu'il a acquis prouve que ses principes et ses doctrines ne rencontrent aucune sympathie dans quelque opinion que ce soit, qui trouble et gêne les sentiments parmi les royalistes et fait dire aux ennemis de la royauté que les légitimistes ne savent pas eux-mêmes quel est le roi de la légitimité.

Une autre circonstance va encore ajouter à la désorganisation actuelle du parti légitimiste: une personne arrivée de P[rague] a apporté des lettres signées Charles et contresignées Blacas⁶⁰, destinées pour des personnes habitant diverses parties de la France; ces lettres renferment une série de questions sur des objets politiques. Les personnes auxquelles elles sont adressées, doivent réunir autour d'elles des comités p[ou]r y répondre; elles instituent par conséquent autant de centres indépendants d'action et d'influence, et de là résulte nécessairement une division, un brisement nouveau dans l'unité d'action du parti royaliste. Qu'il soit permis de le dire, ceux qui ont donné le conseil ignorent sans doute que la maxime diviser pour régner veut dire, divisez vos ennemis mais non pas vos amis.

⁵⁹ Il s'agit du quotidien *La France*, fondé en novembre 1834 par O'Mahony (Changy 234, D'Hautpoul 407).

⁶⁰ Le duc de Blacas d'Aulps (1770-1839).

Au milieu de tant de choses affligeantes pour les esprits sages et les cœurs dévoués, la Providence semble avoir ménagé à la bonne cause une occasion de se relever, et de préparer avec ensemble des moyens à l'aide desquels elle peut venir au secours du pays. Environ 40 personnes représentant 40 d[é]p[ar]temen]ts, les uns par leurs relations, les autres et la plupart en vertu d'une délégation régulière, se sont réunis à P[aris], et il est résulté de l'unanimité de leurs rapports que l'opinion royaliste dans sa presque totalité, regardait ses devoirs comme tracés par les derniers actes émanés de la royauté; qu'ainsi elle croit devoir travailler à relever le throne de H. 5 mais qu'en même temps elle reconnaissait que l'exercice du pouvoir royal doit résider, et réside dans les mains de son auguste ayeul. Dans cette situation qu'a-t-elle fait? Elle a procédé par voie d'élection à la formation d'un centre d'union et de correspondance; elle a placé dans ce centre directeur plusieurs personnes qu'elle savait personnellement honorés de la confiance du r[oi], elle a mis ce centre à la disposition du [roi] Ch[arles X] et a décidé en se servant pour mieux marquer son respect des paroles mêmes employées par le roi dans une de ces lettres, que le comité central déposerait tous les pouvoirs qu'il tenait de la confiance dans les mains des hommes qu'il plairait au roi de désigner p[ou]r diriger l'action royaliste au nom et dans l'intérêt de son petit-fils, enfin les départements qui n'ont pu être représentés à la réunion générale sont en voie de s'unir par affiliation à ce qui a été fait.

Si le roi appréciant les avantages de la concentration spontanée de l'action royaliste sous son autorité, daigne approuver ce qui a été fait, il en résultera un grand bien pour la France, et lorsque les conséquences de l'état révolutionnaire se développeront, que la France reconnaîtra à la fois ses maux et leur cause, le parti de la légitimité sera en mesure de lui offrir un port de salut.

Si au contraire le roi désapprouve, s'il blâme et par conséquent s'il annule, ce qui a été fait dans des vues de prévoyance et de sagesse, en même temps que dans des sentiments de respect, de soumission et de fidélité, le parti de la légitimité retombe dans un état de découragement, d'abandon, de dissolution plus complet et plus fâcheux que celui dont il s'efforçait de sortir, au lieu d'une action uniforme, sage, calculée, dans des vues d'avenir, et recevant la direction du centre, on verra s'établir dans chaque d[é]p[ar]temen]t une foule de directions opposées et indépendantes dont le résultat sera la division, l'anarchie, et une sorte de guerre civile morale au sein du parti royaliste; l'usurpation en profitera pour se consolider, s'affermir et entraîner peut-être dans son parti beaucoup d'hommes que le désordre de leur cause fera désespérer de son succès. Enfin quand les événements dont la Providence semble nous rappeler la possibilité chaque fois que les idées de

stabilité paraissent vouloir pénétrer dans les esprits, viendront signaler sa justice, le parti royaliste sans ensemble, sans préparation, sans règle, sans subordination, sera hors d'état de venir au secours du pays, et si la légitimité remonte sur le trône, comme la révolut[i]on seule l'y aura replacé, la légitimité revenant par elle et p[ou]r elle, sera irrévocablement dans la dépendance de ses ennemis.

Ceci n[ou]s conduit naturellem[en]t à parler de l'état de la France et de la situation de son gouvernem[en]t tant au dedans qu'au dehors. La force et les moyens d'intimidation sont la condition d'existence d'un gouv[ernem]nt fondé sur un principe de désordre. Cette situation dans l'état de désorganisation sociale produit par la révolution doit conduire nécessairement à une catastrophe. Une catastrophe a pu avoir lieu en juin 1832,⁶¹ en avril 1834,⁶² en j[ui]llet 1835;⁶³ mais le calme rétabli ou maintenu, et le temps qui s'est écoulé avaient accoutumé les esprits à l'idée d'une sorte de stabilité. La chute du ministre doctrinaire⁶⁴ et par suite l'altération inévitable du vrai système de gouv[ernem]t de l'usurpation, ont de nouveau fait comprendre qu'il y avait au fond de cet établissem[en]t un vice radical, essentiel, qui tôt ou tard doit amener sa perte; on a senti que de toute nécessité elle entraînait un mouvement vers la gauche, que ce movem[en]t amènerait une réaction en sens contraire et le retour vers l'intimidation à coup de canon; on a réfléchi sur le caractère du premier ministre⁶⁵ et alors on a calculé que pour se maintenir, même contre la volonté de L[ouis] P[hilippe] il n'était pas impossible il fit entrer q[uel]q[ue] jour dans ses combinaisons la guerre que L[ouis] P[hilippe] met depuis 5 ans tous les soins à éviter. D'un autre côté la déclaration de Mr. Humann,⁶⁶ véritable contre épreuve du compte rendu par Mr. Necker, a découvert une plaie financière irrémédiable et qui ne peut que s'aggraver tant que les circonstances extérieures et intérieures exigent le développem[en]t exorbitant de forces militaires qui existe depuis la révolution ainsi que le maintien des autres dépenses extraordinaires, auxquelles le gouv[ernem]t ne pour[r]ait sans danger mettre un terme trop prompt, enfin le poids des impôts, les loix aggravantes pour la propriété, les actes violents et arbitraires de l'administration, ont produit une désaffection qui

⁶¹ L'émeute de Saint-Merry à Paris, et le soulèvement de Vendée.

⁶² L'insurrection de Lyon et ses conséquences dans d'autres villes.

⁶³ L'attentat manqué de Fieschi.

⁶⁴ Le duc de Broglie, Premier Ministre depuis le 12 mars 1835, démissionna avec son cabinet le 5 février 1836.

⁶⁵ Adolphe Thiers devint Premier Ministre le 22 février 1836.

⁶⁶ Ministre des Finances de 1832 à 1836. Sa déclaration sur la conversion de rentes, faite à la Chambre le 14 janvier 1836, provoqua la chute du ministère de Broglie.

ne peut que s'accroître. M[ai]s si de toutes ces circonstances réunies il est résulté une grande appréhension de l'avenir et un regret plus ou moins général d'avoir détruit ou laissé détruire par une révolution un état de prospérité et de sécurité et de liberté que personne ne nie aujourd'hui, il ne s'en suit pas encore qu'il y ait désir et volonté de revenir à cette légitimité qui l'avait faite et qui peut seule la reproduire. On craint d'abord le passage qui en effet peut être rude, soit qu'il soit produit par l'action du dedans soit qu'il se complique de l'action du dehors; en second lieu les hommes qui se sont lancés dans la révolution et les masses qui les ont suivis voyaient une garantie dans la royauté d'un enfant, qui le jour où il reviendrait avec l'assentiment de tout le monde, n'aurait aucune injure personnelle à punir; ils voyaient un gage d'union pour le parti légitimiste, et dans cette union une cause de force qui lui donnait des chances croissantes de puissance et de succès; mais depuis que des incertitudes sur la personification de la royauté ont jetté un ferment de division dans le parti légitimiste, son affaiblissement d'une part, et de l'autre la crainte de ne pas voir régner celui dans lequel l'inimitié dynastique n'empêchait pas de placer une véritable espérance, ont suspendu le mouvement de retour qui s'opérait vers la légitimité. On peut le ranimer sans doute, mais le seul moyen de le faire est de mettre fin aux divisions du parti de la légitimité en détruisant la cause qui les entretient après les avoir produit.

Une circonstance importante doit fixer l'attention du r[oi] à une époque plus ou moins rapprochée: les embarras du gouvernement peuvent devenir tels, que soit dans les chambres soit hors des chambres, les hommes capables et influents obligés de reconnaître que la légitimité est un principe, non seulement salutaire mais nécessaire, veuillent travailler à la ramener en cherchant à se concerter avec les hommes qu'ils sauront, ou qu'ils supposeront investis de la haute confiance du R[oi]. Cette circonstance peut être l'effet de la prévoyance comme aussi elle peut être produite par un événement inattendu. Dans tous les cas, la première chose sur laquelle il faudra s'expliquer sera la personification de la royauté. Or il n'en est qu'une seule qui puisse évidemment les amener à tout mettre au hasard plutôt que d'abandonner la révolution; et comment leur donner satisfaction sur ce point fondamental, si les légitimistes eux-mêmes sont divisés, si les doctrines de la royauté sont incertaines, si en un mot l'ordre n'a pas été donné aux fidèles de la légitimité de réunir leurs efforts pour amener l'accomplissement des actes de l'autorité royale en faveur du jeune prince, objet de toutes leurs espérances.

Il est bien à désirer sans doute que la France se sauve elle-même sans la participation de l'étranger, mais enfin quand on voit l'état respectif d'armement dans lequel la

révolution d'une part, l'Europe entière de l'autre, se maintiennent depuis cinq ans, il est difficile de croire que tant de soldats puissent rentrer respectivement dans leurs foyers sans avoir tiré l'épée. L'Europe veut éviter une guerre de principe, et une guerre dans laquelle l'Angleterre se trouverait unie à la France révolutionnaire, c'est une double chimère: l'Angleterre en révolution ne se séparera point de la France révolutionnaire, et le jour où la guerre éclatera, ce sera quoiqu'on puisse dire par le fait et par le droit une guerre de principe contre l'Angleterre et contre la France. Sa prétention de ne pas faire une guerre de principe est une concession que l'on fait inutilement comme tant d'autres à l'esprit révolutionnaire, et toutes les humiliations auxquelles l'Europe s'est résignée depuis cinq ans pour l'éviter, Ancône, la guerre de Belgique, Anvers, l'Espagne révolutionnaire encouragée et secourue,⁶⁷ et d'un autre côté l'abandon de Charles X et les obséquiosités des ambassadeurs pour le fils de Philippe Égalité sont des humiliations perdues. On peut même dire à cette occasion que c'est pour n'avoir pas fait franchement et loyalement une guerre de principe que l'Europe a échoué contre la révolution de 92 et a payé si cher l'abandon d'une cause qui était celle de tous les rois comme de tous les peuples. Quoiqu'il en soit, le jour où la guerre éclatera, l'Europe et la France auront le plus grand intérêt à ce que le parti légitimiste se trouve uni et soit organisé, de manière à sauver à l'Europe les chances d'une guerre, et à la France les malheurs d'une invasion. D'un autre côté c'est un fait connu en France comme hors de France, que les souverains de l'Europe reconnaissent unanimement pour la France un prince de fait, le duc d'Orléans, un roi de droit, le duc de Bordeaux. Si donc le parti légitimiste s'est uni et organisé dans un seul but et que ce but soit d'accord avec la doctrine de l'Europe, en même temps qu'avec la pensée qui est en France au fond de toutes les opinions, le parti royaliste se trouvera dans la situation d'un intermédiaire puissant, ayant un point de contact commun avec les deux parties contendantes; si au contraire le parti royaliste est divisé sur cette question fondamentale, si une partie voit son devoir dans la royauté de H. 5, l'autre dans celle de son auguste ayeul, il est certain qu'il en résultera un désordre, une confusion qui produira les embarras les plus grands, provoquera les dissensions les plus funestes, compromettra la cause et perdra l'avenir.

⁶⁷ En février 1832, la France occupa la ville d'Ancône dans les États Pontificaux pour contre-carrer une intervention Autrichienne contre des troubles révolutionnaires. En août 1831, la France envoya des troupes en Belgique pour repousser une tentative de reconquête par la Hollande, et en novembre 1832, des troupes françaises commandées par le fils aîné de Louis-Philippe aidèrent les Belges à reprendre Anvers au roi de Hollande. En Espagne, dans la guerre civile entre Carlistes et Cristinos, la France n'intervint pas directement, mais pencha en faveur des Cristinos libéraux, et le duc de Broglie n'empêcha pas une "légion étrangère" française d'aller se battre contre les Carlistes.

Que le roi daigne peser ces faits et ces raisonnem[en]ts pris en dehors de toutes les préoccupations qui peuvent influencer sur le jugem[en]t des hommes et le r[oi] reconnaîtra qu'il est indispensable, 1) de faire cesser le mal que produit et propage le journal prétendu organe de ses volontés, 2) d'approuver cette tentative faite avec tant de sagesse pour concentrer l'action royaliste et la placer dans sa main et sous son autorité, 3) que pour le moment il n'y a rien de plus à faire.

Il reste un objet pour lequel la sollicitude du roi doit encore être appelée: le jeune prince est dans sa 16^{me} année, il arrive par conséquent à l'âge où il devient indispensable qu'il profite du temps en exil pour voyager, voir des troupes, visiter des champs de bataille, entrer en relation avec les souverains et leurs enfants, connaître les hommes politiques qui ont de l'influence et ceux qui doivent en prendre un jour, voir les grands établissements militaires, maritimes, civils, industriels des états de l'Europe, acquérir des connaissances positives sur les mœurs, les caractères des princes et des peuples, sur les moyens de puissance et les vues d'avenir des gouvernements, sur la véritable situation de l'ordre social chez les diverses nations du continent. Enfin sur les dispositions personnelles des rois et des cabinets relativement à la France. . . Un voyage de cette nature n'aurait pas seulement l'avantage de donner au jeune prince de la maturité et des connaissances positives, il aurait celui de le faire connaître des souverains avec lesquels il doit être en rapport un jour, et celui, bien plus grand encore, de donner en France aux hommes de tous les partis l'espoir qu'il joindra à la capacité naturelle, à l'instruction de cabinet, aux vertus inséparables du sang qui coule dans ses veines, cette connaissance des hommes et des choses, cette maturité d'esprit que les voyages donnent et peuvent seuls donner. Mais pour qu'un semblable voyage produise ce qu'il doit produire, il faut d'abord qu'il soit préparé avec réflexion, il faut ensuite qu'il soit fait avec des hommes qui puissent contribuer à faire ressortir tous les résultats utiles. Enfin il faut qu'il soit dirigé par un homme dont la foi soit indubitable, et qui réunisse à l'activité physique des connaissances positives, l'expérience des affaires, celles de la politique et de la guerre, et une considération personnelle qui corresponde à une si importante mission.⁶⁸

⁶⁸ Ces voyages eurent effectivement lieu, sous la direction de Gaston de Lévis, duc de Ventadour, de 1839 à 1841.

Appendix

Extrait des Mémoires manuscrites d'Aimé de Clermont-Tonnerre (Archives Nationales, 359 AP 82, p. 659ff).

Aussitôt que la tempête révolutionnaire préparée par la faiblesse du bon roi Charles 10 et provoquée par l'imprudence de Mr le Prince de Polignac eût renversé la Restauration je me hâtais, comme je l'ai dit je crois, de réaliser 400 000 francs que je plaçais en Angleterre et à Vienne; afin que si la Révolution me chassait de France je puisse avoir le moyen de vivre avec ma femme et mes enfants en pays étranger; et je fis savoir au roi que non seulement j'étais à ses ordres mais que si j'étais assez heureux pour pouvoir lui être utile, je m'étais mis en mesure de ne pas lui être en charge. Depuis j'ai retiré ces fonds; je les ai employés à payer les dettes de mes enfants de telle sorte que si la révolution nouvelle marchait tout à coup dans les voies de l'ancienne et que je fusse contraint de quitter la France, ce que je ne ferai jamais à moins d'y être forcé, je me trouverais sans autre ressource à l'étranger que mon nom et mon épée; mais j'espère qu'il n'en sera pas ainsi et je m'en remets à la Providence.

Je n'avais donné aucune démission à un gouvernement que je ne reconnaissais pas autrement que comme le dominateur d'un pays auquel j'aurais été étranger n'ayant voulu faire aucun serment. J'étais libre politiquement et moralement mis je ne conspirais point. Homme de la monarchie j'attendais les ordres du roi qui savait que j'étais prêt à les exécuter. Mais il ne m'en envoyait point, il n'en envoyait même à personne. Il s'en remettait aux événements et j'en faisais autant. Je voyais avec beaucoup de peine les hommes fidèles se retirer de l'armée et de tous les emplois civils mais pour qu'il en fût autrement il aurait fallu que le roi autorisât, engageant même les français à servir le pays en son absence en lui conservant au fond de leur cœur les sentiments qu'ils lui devaient; mais ses idées comme celles des royalistes étaient très éloignées de ce système. Se séparer des affaires c'était politiquement s'annuler et perdre toute influence; c'était surtout pour les jeunes gens se mettre dans l'impossibilité de servir le roi utilement quand la France ou les événements le rappelleraient. On pouvait certainement se trouver dans une situation difficile parce qu'un engagement n'est jamais une chose illusoire. Mais il y avait dix chances contre une pour pouvoir être utile à la cause royale. Même supposant que l'on dut ne pas contribuer activement au retour de la monarchie par le renversement du gouvernement sous lequel on servait la France on s'assurait au moins la possibilité de la servir utilement un jour. Tandis qu'en s'isolant du pays et en laissant le pouvoir, les places, l'influence exclusivement dans les mains des ennemis du roi, on éloignait les chances de son retour et si le temps marchait on perdait tout

espoir de pouvoir jamais le servir. En un mot en emigrant ainsi à l'intérieur on perdait sans retour les générations royalistes et on détruisait nécessairement toute la force du parti. Je le disais, personne ne voulait le croire. Il se montrait même beaucoup de gens qui suspectaient mes sentiments encore que leur sincérité fut prouvée par ma conduite. Mais cela m'importait peu et je n'ai jamais déserté la cause de la vérité parce qu'il y avait des gens qui ne voulaient pas l'admettre. La première fois que j'eus l'occasion de manifester mon opinion d'une manière positive à ces égards (je l'ai dit ailleurs) se présenta chez le Duc de Noailles où une réunion de royalistes avait été convoquée pour y traiter de la question du serment électoral. Les avis étaient non seulement partagés mais incertains. Quant à moi, je déclarais que je ne voyais rien dans les serments qui puissent gêner la conscience. Que je comprenais très bien qu'il inspirât de la répugnance et que j'en éprouvais une complète; mais que d'une part je n'oserais pas déclarer contraire à la conscience un acte que j'avais vu faire à des hommes dont la conscience chrétienne et les sentiments royalistes étaient indubitables; et que de l'autre en examinant ce serment en lui-même je ne voyais point en quoi il pouvait gêner la conscience; que d'abord un serment pris dans le sens le plus strict ne pouvait pas obliger au delà de ce que déclaraient ceux qui l'imposaient; que ceux qui avaient proposé le serment avaient hautement déclaré que c'était un serment prêté à la France et qui n'avait rien de personnel à L[ouis] P[hilippe]; à tel point que Mr Persil avait dit que si dans sa conviction L.P. ne gouvernerait pas dans l'intérêt véritable de la France, il serait le premier à s'armer d'un fusil pour lui faire la guerre; que par conséquent dans la pensée évidente de ceux qui le proposaient ceux qui le prêtaient avaient le droit de le considérer comme nul à l'égard de L.P. du moment où d'après leur opinion il ne gouvernerait pas dans le véritable intérêt de la France; que de plus les fondateurs du nouveau gouvernement avaient établi qu'il était légalement institué par ce que du moment où le roi avait quitté le territoire de la France, la France avait le droit de se donner un gouvernement; d'où il résultait par la réciprocité que du moment où le roi aurait reparu sur le sol de la France le serment envers le gouvernement établi à cause de son absence tomberait en nullité. Genonde qui était à la réunion s'éleva contre moi de toutes ses forces; alors il était contraire au serment qu'il a prêté depuis; et il finit par me demander si je le prêterais. "Non, lui dis-je, je ne le prêterai pas et en voici les raisons ; j'ai par le fait des circonstances renoncé à la pairie et à ma position militaire, plutôt que de le prêter. Je ferais par conséquent une chose ridicule si, ayant décliné un serment en présence d'aussi grands intérêts, j'allais le prêter aujourd'hui pour un intérêt aussi mince que mon droit électoral. Mais ce qui vous prouve, ajoutais-je, que sous ce rapport mon opinion est bien franche, c'est que je conseillerai à mes enfants de

le prêter le jour où leur age les y appellera.” J’ai agi ainsi que je l’avais dit parce que mes raisons et mes convictions sont toujours restées les mêmes.

Je vivais donc tranquillement en père de famille, en homme qui aime les lettres et qui bien que ne prenant aucune part aux affaires se tient toujours préparé pour le moment où il pourra être appelé par son souverain à le servir ou à servir son pays. Tout à coup en 1832 un officier que j’avais connu autrefois et qui, par parenthèse n’avait pas beaucoup plus que la moitié de sa tête, m’apporta une lettre de Mme la Duchesse de Berry avec un ordre, le tout caché dans sa botte écrit en encre sympathique. L’ordre portait que lorsqu’elle m’en avertirait je me rendrais dans le midi pour y commander deux divisions et deux provinces et me designait 4 généraux qui devaient servir sous mes ordres. Je fis venir mon bon Turenne, mon aide de camp fidèle, et je l’envoyais à Massa pres de Mme la Duchesse de Berry, pour la détourner d’une entreprise qui me semblait entièrement dépourvue de toute chance de succès. Turenne revint; il m’expliqua qu’elle devait arriver par le midi, soulever le midi, puis l’Ouest que D⁶⁹ avait parcouru toute la Bretagne, qu’il avait passé en revue la nuit une immense quantité de soldats de l’ancienne Vendée et qu’on était sur que beaucoup de régiments se joindraient à la princesse. J’avais écrit au Comte de Bourmont pour le détourner de cette tentative sans appui et je lui rappelai que la Vendée en 1815 avait capitulé avant la bataille de Waterloo. Il me répondit que j’avais tort de ne pas croire à la force de la Vendée; qu’elle était bien autre chose que l’ancienne Vendée. Et en voyant que la Duchesse de Berry s’obstinait avec tant d’imprudence à faire une entreprise qui ne servirait qu’à raffermir le gouvernement usurpateur, je lui fis un mémoire que je confiais au jeune Jaquemet alors mon secretaire et depuis l’abbé Jaquemet frère de l’évêque de Nantes, pour le lui porter. Il eut quelques difficultés à traverser la frontière et en arrivant à Genève il apprit que la Duchesse avait débarqué à Marseille; il s’arrêta et revint me trouver. Tandis que j’expédiais ces deux hommes de ma confiance, j’écrivais aux généraux que Mme la Duchesse de Berry avait destinés à servir sous mes ordres, c’est à dire à trois sur les quatre, car il y en a un dont il m’a été impossible alors de me procurer l’adresse. Je leur mandais que je désirais les voir pour une affaire importante et je les priaï de venir me retrouver: l’un qui était à Paris, me repondit qu’il avait le choléra, et qu’aussitôt guéri il serait à mes ordres; l’autre que sa femme avait le choléra et qu’il viendrait quand elle serait hors de danger; l’autre qui était en Bretagne, que le choléra était à ses portes mais que si je lui en donnais l’ordre il partirait sur le champ . . . Cependant j’attendais toujours un nouvel ordre, et je ne crains pas de le dire, je l’attendais avec une grande

⁶⁹ Bourmont.

anxiété; car d'une part j'étais résolu de partir dès que je serais appelé; l'honneur m'en faisait un devoir; mais d'un autre côté j'étais sans espérance de succès et par conséquence je me sacrifiais inutilement; ou du moins j'en avais la conviction et je n'en connais pas de plus triste au monde. Je n'avais pas caché à Madame de Clermont Tonnerre la position où je me trouvais et son âme élevée et généreuse la comprenait comme moi. Un attachement véritable veut, avant tout, l'honneur de celui qui en est l'objet; et en déplorant une tentative qui lui semblait sans base elle ne me détournait de rien. Nous attendions par conséquence ce que déciderait la providence, lorsque les journaux de Marseille nous apprirent le débarquement de la Princesse, sa disparition et la fin de son entreprise; mais nous n'étions pas beaucoup plus tranquilles: et personne ne sachant ce qu'elle était devenue, nous supposons que peut-être elle se serait rendue en Vendée. C'était en effet le parti qu'elle avait pris avec une audace extrême, mais elle n'avait pas trouvé les dispositions sur lesquelles elle avait compté ni dans le midi, ni dans l'Ouest. Rien de fort, rien de puissant n'était préparé. En passant à Toulouse et à Bordeaux elle avait vu les hommes les plus sûrs et elle avait appris d'eux que rien ne bougerait dans le midi à moins que l'Ouest ne se déclarât, elle apprenait dans l'Ouest que si le midi ne se déclarait pas on ne se soulèverait pas dans l'Ouest. Les hommes sages qui avaient tout fait pour la détourner de son entreprise l'engageaient à renoncer; elle crut encore cette fois les hommes aventureux, les hommes qui par irréflexion ou par vanité, pour faire parler de leur audace et parfois avec l'espoir que leur avis ne sera pas adopté, conseillent toujours de tenter la fortune. Quelques chefs essayèrent un soulèvement; le reste demeura immobile. Et comme on le sait tout fut bientôt comprimé. À Paris les principales têtes du parti royaliste réunies et voyant l'impossibilité d'arriver à aucun résultat utile, ils avaient envoyé Berryer pour détourner la Princesse d'une tentative inutile et qui ne pouvait donner qu'une nouvelle force au gouvernement usurpateur. Elle n'avait pas voulu le croire et les événements, comme je viens de le dire, prouvèrent encore cette fois que les sages avaient raison. Mais voici un fait qui montre quels sentiments généreux animaient ces braves vendéens. Tandis que Berryer était près de la princesse un capitaine de paroisse qui avait servi dans l'ancienne Vendée arrive près d'elle avec 50 hommes; il devait arriver avec 300 et Berryer lui en fit l'observation; en effet Monsieur, je devais les amener et ils étaient prêts à me suivre; mais j'ai vu qu'il n'y avait pas d'espoir; et j'ai dit comme capitaine de paroisse l'honneur m'oblige à marcher; j'ai dit ensuite aux jeunes gens vous n'avez point de famille, vous n'avez que votre vie, vous devez la donner. Mais pour les pères de famille ils n'ont qu'à retourner chez eux; je les ferai appeler s'il y a quelque chose d'utile à faire. Pas un seul des jeunes gens ne m'a manqué; et vous pouvez compter Monsieur qu'il en sera de même des autres si nous

avons besoin d'eux. Mais j'aurais manqué à mon devoir et à la confiance qu'ils ont en moi si je les eusse sacrifiés quand il n'y avait pas d'espérance. Quel gentilhomme ou quel romain peut rivaliser de noblesse et de générosité avec ce soldat vendéen?

Après la catastrophe de Mme la Duchesse de Berry, j'étais revenu à Glisolles. À cette époque le parti libéral voyait que L.P. l'avait trompé avait conspiré contre lui et voulait le renverser. Quelques royalistes de Paris avaient bâti sur la probabilité d'une lutte entre L.P. et les libéraux, un projet pour la faire tourner à ce qu'ils croyaient au profit de la légitimité. C'était une idée folle et sans fond.

Mme la Duchesse de Berry était allée, comme on sait, se cacher à Nantes. Il était évident que si elle y restait longtemps elle y serait découverte et tomberait dans les mains perfides de son oncle.⁷⁰ Elle eut bien fait dans toutes les hypothèses de se sauver sur la terre étrangère. Elle le devait surtout quand elle avait pour désirer de s'éloigner une raison ignorée alors et que le temps à malheureusement dévoilée. De plusieurs côtés on lui avait fait des propositions à ce sujet. Un garde du corps entre autres s'était rendu à Nantes, dans une petite calèche et lui avait demandé de l'emmener. C'était un homme parfaitement sûr. La Princesse consentait bien à partir, mais elle ne voulait pas se séparer de M. de Mesnard; il n'y avait pas de place pour lui dans la voiture; elle préféra donc rester. De mon côté je lui avais fait préparer un itinéraire de concert avec Mr. de Conan, ancien préfet, beau-frère du général Oudinot qui de château en château l'aurait amenée rapidement à Glisolles. À Glisolles je l'aurais prise dans ma voiture, je l'aurais conduite comme Madame de Clermont-Tonnerre soit en Angleterre par Dieppe soit en Belgique par Nouvion, soit directement à Genève. Toutes mes dispositions étaient faites. Je lui avais écrit; ce fut vers le mois de Septembre qu'elle me répondit "Je songe à m'en aller, mais des événements possibles ou probables me déterminent à attendre des nouvelles qui doivent m'arriver de Hollande". Quels étaient ces événements? Quelles étaient ces nouvelles? Je l'ignore. Ce qui est certain c'est qu'à cette époque elle ne pouvait pas ignorer dans quelle situation elle s'était mise et que rester à Nantes pour y être probablement découverte était le comble de l'imprudence. J'attendais tous les jours qu'elle prit son parti. Je ne bougeais pas de Glisolles; enfin au mois de Novembre les journaux m'apprirent la cruelle catastrophe qui la conduisit à Blaye.

Je ne veux pas m'appesantir sur un événement auquel pendant longtemps personne ne voulait croire.⁷¹ Je veux simplement consigner ici un mot d'une lettre que Madame la Dauphine écrivit alors à Madame la Comtesse de Juigne: "de tous les malheurs qui

⁷⁰ Louis-Philippe avait épousé Marie-Amélie de Bourbon-Siciles, tante de la duchesse de Berry.

⁷¹ Ici, le manuscrit comporte deux lignes rayées.

nous ont frappés, disait la petite fille de Marie-Thérèse, celui-là est le plus grand parce qu'il nous humilie.”

La tentative de la Duchesse de Berry si imprudemment calculée n'eut pas pour seul résultat de raffermir pour longtemps le trône usurpé de L.P. Elle amena une division dans le parti royaliste qui l'a conduit dans l'état de désolation dans lequel il est aujourd'hui.